

OPERATION



VIPARIS
Paris Porte de Versailles
PAVILLONS 2 ET 3

MAITRISE D'OUVRAGE



VIPARIS
Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot 75017 Paris
T : +33 1 40 68 22 22 - F : +33 1 40 68 20 06

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE



Espace Expansion
7 place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16
T : +33 1 53 43 74 37- F : +33 1 53 43 76 14

BUREAU DE CONTROLE : BUREAU VERITAS

MAITRISE D'ŒUVRE

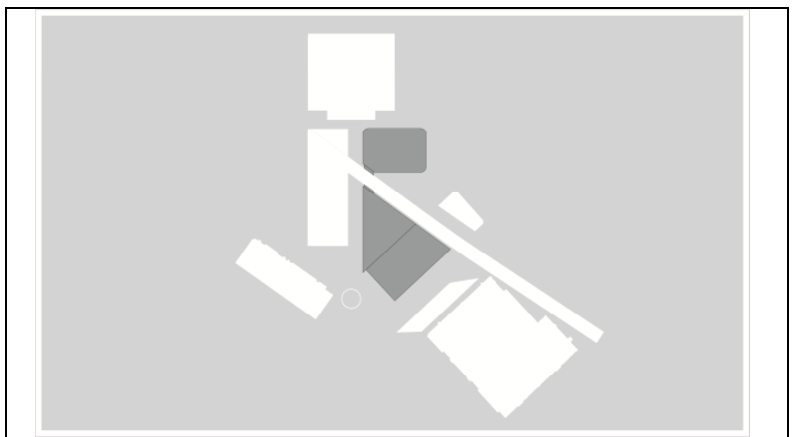
Valode & Pistre

BET STRUCTURE: VP & GREEN BET FACADE: VP & GREEN
BIM MANAGEMENT: VP BIM BET ENVIRONNEMENT: GREENAFFAIR
BET FLUIDES: INEX BET ETANCHEITE: SECC
BET VRD: PROGEXIAL ECONOMISTE: AE75
SECURITE INCENDIE: 42C PAYSAGISTE: LAND ACT
ACOUSTICIEN: LAMOUREUX SCENOGRAPHE: ART SCENO
GEOTECHNICIEN: GINGER ECLAIRAGISTE: SEUL SOLEIL
PLANIFICATIONS: CICAD

EMETTEUR DU DOCUMENT



VIPARIS
Paris Porte de Versailles



PHASE

D P C

TITRE

PC 16-4 BILAN DE LA CONCERTATION

Affaire : 026-33

Date : 12/07/2024

Format : A4

1641	VIP	P23	DPC	NTE	---	PC16	-
N°DE SERIE	EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENT.	LOT	INDICE

BILAN DU GARANT

Phase 3 du projet de
rénovation et de
modernisation du Parc des
Expositions de la Porte de
Versailles (Paris)

Concertation préalable

1^{er} avril – 3 mai 2019

Jean-Luc RENAUD
Désigné par la Commission
nationale
du débat public

Le 3 juin 2019

Bilan du garant

Phase 3 du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris)

1^{er} avril – 3 mai 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	5
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	9
CONTEXTE DU PROJET.....	10
• LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES PAVILLONS 2 ET 3	12
• LA REALISATION D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS.....	16
• LE DEBAT EN OPPORTUNITE.....	17
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	18
• LES RELATIONS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE.....	18
• LA PREPARATION DE LA CONCERTATION.....	19
• LES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES.....	21
• LES PERIMETRES SOCIO-GEOGRAPHIQUES DE LA CONCERTATION	23
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	24
• LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION FIXES PAR LE MO	24
• LES PERIMETRES FONCTIONNELS DE LA CONCERTATION.....	25
• LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC	26
• LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC.....	28
• LES TEMPS D'ECHANGES AVEC LE PUBLIC.....	29
• LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION	32
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	34
• LA DEMOLITION/RECONSTRUCTION DES PAVILLONS 2 ET 3	34
• LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS.....	35
• LES IMPACTS DU PROJET ET DU CHANTIER.....	40
• PRISE EN COMPTE DE LA CONCERTATION.....	41
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	42
• UN CONTEXTE SPECIFIQUE	42
• Le déroulé de la concertation.	43

Un outil de concertation élargi.	45
Une continuité à assurer avec le projet MixCité.	45
LISTE DES ANNEXES	47

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

● MAÎTRE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage (MO) du projet est la **Société Viparis Porte de Versailles**, filiale de la société **Viparis** détenue à parité par la Chambre de commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France et la société Unibail-Rodamco Westfield, numéro 1 mondial des centres commerciaux.

Viparis est aujourd'hui, le n°1 mondial de l'organisation de salons pour particuliers et professionnels. Il dispose de **9 sites à Paris et en Île-de-France** lui permettant d'organiser **1000 évènements par an**, abritant **45.000 exposants** et accueillant **10 millions de visiteurs**.

La société-mère Viparis Holding, Société Anonyme au capital de 23 010 000 € dont le siège social est à Paris (75017), 2 place de la Porte Maillot, possède plusieurs filiales correspondant à ses différents sites dont la **Sté Viparis Porte de Versailles**, Société en Nom Collectif au capital de 18 247 680 €, elle aussi détenue directement, à parité, par des sociétés filiales de la Chambre de commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France et la société Unibail-Rodamco SE.

Elle exploitait le **Parc des Expositions** de la Porte de Versailles dont l'**emprise foncière de 29.000 m2 au sol** appartient en totalité à la **Ville de Paris**, dans le cadre d'une **Délégation de Service Public conclue le 23 juin 1987**.

Considérant, que le Parc des Expositions n'était plus adapté à son environnement concurrentiel et qu'il devait faire l'objet de travaux majeurs, la Ville de Paris a lancé en **juillet 2012**, un **appel à candidature** pour la réalisation d'un programme d'investissement visant à moderniser le site et consistant plus particulièrement en la **démolition/reconstruction des pavillons et en une amélioration de l'insertion urbaine du Parc dans son environnement**.

La Sté Viparis Porte de Versailles a été désignée lauréate en juillet 2013, sur la base d'un programme général de rénovation du site qui a subi depuis des évolutions inéluctables notamment afin de répondre à des attentes directes ou indirectes de la Ville de Paris en matière de développement durable.

A ce jour et depuis le **9 décembre 2013**, la **Sté Viparis est titulaire de trois contrats avec la Ville de Paris** :

- **Un Bail Emphytéotique Administratif (BEA)** lui offrant des droits réels d'occupation et d'exploitation du site à des fins d'organisation de salons et congrès **jusqu'en 2065**.
- **Un Contrat de Concession de Travaux** dans le cadre de la rénovation du site qui doit se terminer en **2024**.
- **Une Convention Cadre des Droits et Obligations des Parties**, théoriquement jusqu'en 2065 mais appelée à être adaptée régulièrement.

En outre, dès lors que l'économie générale du contrat n'est pas remise en cause, la Ville de Paris autorise son concessionnaire à réaliser ses propres projets connexes comme le projet MixCité qui sera évoqué ultérieurement.

- **CADRE JURIDIQUE, LOCALISATION ET PHASAGE DU PROJET**

CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

Le Directeur de la Société Viparis a, par **lettre en date du 20 décembre 2018** accompagnée d'un dossier annexé, saisi la Commission Nationale du Débat public (CNDP), sur le fondement de l'article **L.121-8-II du code de l'environnement** au titre des projets devant nécessairement être rendus publics par leurs Maîtres d'Ouvrages et dont la CNDP peut potentiellement être saisie.

Le projet concerné, consistant en la phase 3 de rénovation et de modernisation du parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, entre au titre de la nomenclature figurant à l'article R.121-2 du code de l'environnement, dans la **catégorie : « équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques »** dont le **montant du coût est supérieur à 150 millions d'euros et inférieur à 300 millions d'euros**.

Au titre des dispositions de l'article L.121-8-II susmentionnées, **le projet a fait l'objet d'un avis** rendant public ses objectifs et caractéristiques, publié dans l'édition des quotidiens « Le Parisien » et « Les Echos » du **21 décembre 2018**. Par ailleurs, **un dossier d'information** présentant le projet a également **été mis en ligne** sur le site internet : <http://WWW.paris-expoportedeversailles.com/le-chantier/>.

Sur le fondement de cette saisine, **la CNDP a décidé lors de sa séance plénière du 9 janvier 2019, l'organisation d'une concertation Préalable** par le Maître d'Ouvrage dont les modalités ont été actées par cette dernière.

A ce titre, elle a désigné **Monsieur Jean-Luc RENAUD** comme **Garant de la concertation Préalable** de ce projet, décision signée de Madame la Présidente, publiée au Journal Officiel de la République Française n°0017 du 20 janvier 2019.

(Annexe n°1)

- **OBJECTIFS GLOBAUX DU PROJET ET DE LA PHASE 3**

Objectifs généraux

Le projet repose sur 5 objectifs principaux :

- **La modernisation des pavillons**

Pour cela, la phase 3 prévoit comme les phases précédentes, la démolition de deux pavillons anciens et leur reconstruction complète aux meilleurs standards architecturaux et techniques internationaux.

- **L'amélioration de l'insertion urbaine du Parc**

La phase 3 propose un traitement architectural et paysager visant à une requalification des espaces extérieurs au contact du tissu urbain limitrophe, qui doit répondre aux enjeux d'insertion urbaine notamment en terme d'ouverture, de perméabilité et de couture urbaine d'un projet de cette envergure.

- **L'optimisation de la configuration du site pour améliorer son fonctionnement et simplifier les flux logistiques**

L'objectif retenu est celui de la séparation des flux logistiques et piétons notamment et la réorganisation des espaces logistiques à l'intérieur du Parc notamment par la création de terrasses logistiques dédiées.

- **L'amélioration de l'impact environnemental du Parc**

Cela se traduit par la création de nouveaux espaces verts dont une toiture végétalisée sur l'un des pavillons ainsi que l'installation de nouveaux moyens de chauffage et de rafraîchissement modernes permettant la suppression de la chaufferie gaz dont l'usage futur de la structure (cheminée) constituera l'un des thèmes de la concertation.

- **La contribution à l'affirmation de la 1^{ère} place mondiale de Paris dans le secteur du tourisme d'affaires**

La modernisation des pavillons offrant de nouvelles possibilités d'agencement plus adaptées aux standards internationaux, permettra de conforter la place du Parc des Expositions comme destination incontournable du tourisme d'affaires.

Nous rappellerons que Paris constitue la 1^{ère} destination touristique culturelle mondiale avec 32,4 millions de visiteurs en 2015.

Au niveau du tourisme d'affaires, Paris est la 1^{ère} ville de congrès internationaux au monde, et 1^{ère} en Europe pour l'organisation de salons avec une offre de 712 000 m² disponibles permettant l'accueil de 13 millions de visiteurs générant 17,5 milliards de chiffre d'affaires et plus de 5,5 milliards de retombées économiques directes et indirectes et 81.000 emplois équivalent temps plein.

Localisation et phasage du projet

Bien que l'emprise foncière du Parc des Expositions appartienne en totalité à la Ville de Paris, **l'équipement est implanté sur 3 communes : Issy-les-Moulineaux, Vanves et le XV^{ème} arrondissement de Paris, ce qui accroît les enjeux urbains en terme d'insertion, d'ouverture sur le tissu urbain existant et de couture urbaine**, en particulier pour la phase 3 au regard de sa localisation.



Initialement prévus en 5 phases, **les travaux de rénovation et de modernisation du Parc, ont été reconfigurés en 3 phases.**

La phase 1

Terminée en novembre 2017 :

- Rénovation du Pavillon 7 et création du Centre de Conventions de Paris (le plus grand d'Europe avec 5200 places assises)
- Réaménagement de l'Allée centrale et du Parvis A
- Requalification de la Façade Nord du Pavillon 1
- Réaménagement de la Terrasse logistique du pavillon 4.

La Phase 2

En cours depuis Juin 2017 et jusqu'à l'automne 2019 :

- Démolition des Pavillons 6 et 8 existants et du parking C
- Construction des nouveaux Pavillon 6 et parking C
- Construction d'un complexe hôtelier, hôtel Sud et hôtel Nord C de 452 chambres
- Création de la plus grande toiture à vocation d'agriculture urbaine d'Europe.

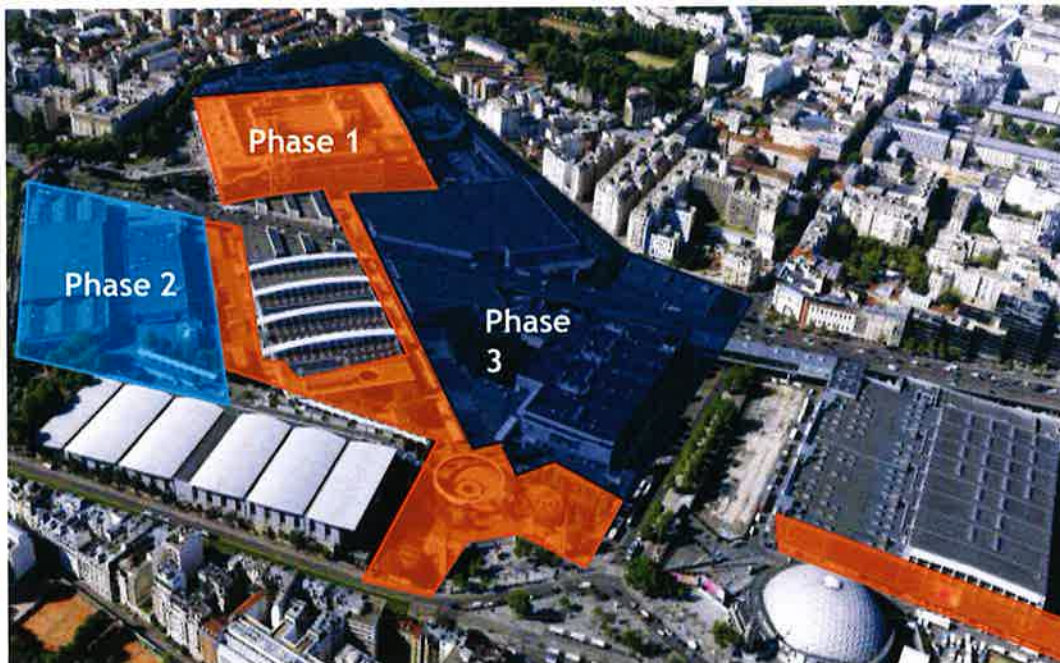
La Phase 3

Cette phase doit débuter au printemps 2020 pour s'achever en 2024 et devrait se réaliser en deux tranches :

- Tranche 0 : été 2020
- Tranche 1 : décembre 2020 – Eté 2022 ;
- Tranche 2 : Décembre 2022 – Avril 2024.

En effet, la réalisation des travaux est conditionnée à la poursuite de l'accueil d'événements majeurs comme le salon de l'automobile qui se tient à un rythme biennal en alternance avec Genève.

Au final, le **Parc des Expositions** rénové abritera **7 pavillons**, offrant une **surface d'exposition de 220.000 m2** et une surface de **toitures végétalisées de plus de 50.000 m2**.



Répartition du phasage du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles

La reprogrammation du phasage en 3 temps est aussi due au fait que le **Parc des Expositions** constituera l'un des **sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**.

En effet, les pavillons 1 et 4 accueilleront les épreuves d'handball et de tennis de table.

Si la démolition/reconstruction des pavillons 2 et 3 programmée dans la phase 3, n'est pas nécessaire à la tenue des Jeux Olympiques, en revanche eu égard à l'implantation de ces pavillons au cœur du Parc des Expositions entre les pavillons 1 et 4, l'achèvement de la reconstruction de ces derniers avant la tenue des Jeux, constitue un élément indispensable au bon déroulement de ces derniers selon les critères de sélection du Comité International Olympique d'après les indications recueillies par le Garant auprès de la Ville de Paris.

Cet élément justifie aux yeux du Maître d'Ouvrage, le calendrier contraint du déroulement de la concertation mis en avant tant auprès de la CNDP que des Communes.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage prévoit le dépôt des permis de construire en juillet 2019 puis la tenue d'une enquête publique en novembre/décembre 2019, en vue d'une délivrance des autorisations de construire en février 2020 pour un début des travaux au printemps 2020.

- **COÛT :**

L'ensemble des **3 phases** représentant un coût prévisionnel supérieur à **500 millions €**.

Le **coût estimatif** du projet pour la seule **phase 3**, est évalué à **202 millions d'euros** qui se répartissent de la façon suivante :

- Démolition/reconstruction des pavillons : **190 millions d'euros** ;
- Réalisation des aménagements extérieurs : **12 millions d'euros**.

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS**

- Saisine de la CNDP par lettre en date du **20 décembre 2018**, signée du directeur général de Viparis.
- Décision de l'**organisation d'une concertation Préalable et désignation d'un garant par la CNDP** lors de sa séance plénière du **9 janvier 2019**.
- **Validation du dossier de concertation avec recommandation** lors de la séance plénière de la CNDP du **6 mars 2019**
- Dates de la concertation : **1^{er} avril – 3 mai 2019** (soit près de 5 semaines).
- Transmission du bilan : **3 juin 2019**

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- **3 communes concernées** : Issy-les-Moulineaux, Vanves et Paris (XV^{ème} arrondissement) ;
- **2 départements** : Paris et les Hauts de Seine ;
- **La Métropole du Grand-Paris** et la Région Île-de-France ;
- **L'ensemble de la France, de l'Europe et du Monde** au sens des organisateurs, exposants, visiteurs et participants des salons et conférences.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 2 exemplaires (papier) du dossier de concertation du MO, à l'accueil de la mairie du XVème arrondissement et du Parc des Expositions
- 800 tracts distribués
- 410 affiches apposées en plus des affichages municipaux (entrées d'immeubles)
- Un registre papier à l'accueil de la mairie du XVème arrondissement

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- Une visite in situ
- Une réunion d'échanges avec présentation préalable de la maquette globale du projet
- Un atelier participatif sur les composantes principales du projet
- Une visualisation avec des échanges libres autour de la maquette susmentionnée
- Une urne à l'espace d'accueil du Parc des Expositions
- Un poste informatique accessible au public avec un lien direct vers le site internet de la concertation au service urbanisme de la mairie d'Issy-les-Moulineaux

- **PARTICIPANTS :**

- 1580 connexions uniques au site internet dédié
- 10 contributions déposées sur le registre de la participation en ligne
- 3 courriers électroniques adressés au garant dont un hors délai (8 mai)
- 2 courriers postaux destinés au garant dont un hors délai (16 mai)

CONTEXTE DU PROJET

- **LE PROJET GLOBAL**

Le contenu programmatique de la phase 3 fait apparaître **trois composantes majeures** qui se déclinent chacune en divers aménagements, en particulier pour les aménagements extérieurs.

L'amélioration des connexions avec le reste du Parc notamment par la restructuration du tunnel Renan.

La démolition et la reconstruction des pavillons 2 et 3, le réaménagement de leurs abords et la création d'une « promenade découverte ».

La mise en place d'aménagements extérieurs en couture Sud et Ouest du Parc, à travers l'aménagement d'une place (Michelet) avec la création d'un commerce et d'un jardin d'enfants.

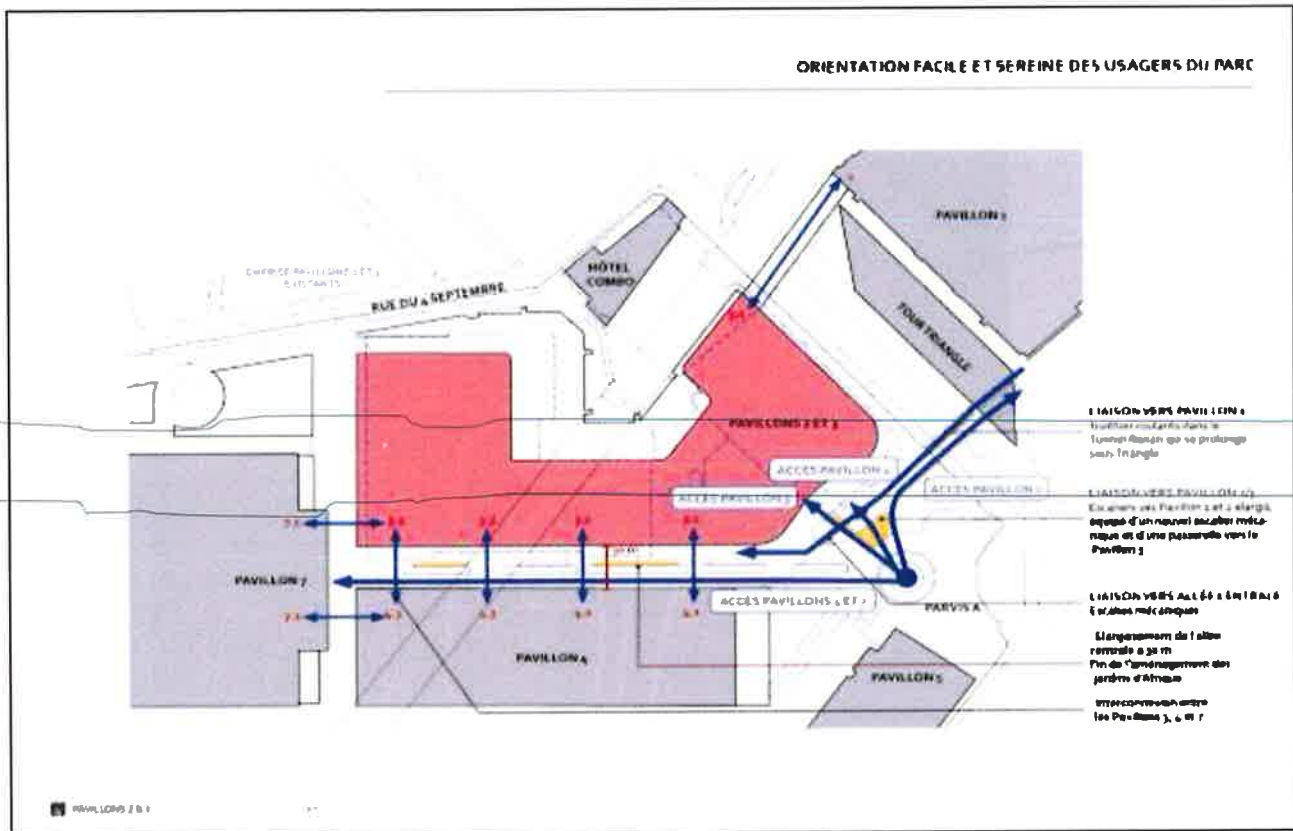


● L'AMÉLIORATION DES CONNEXIONS AVEC LE RESTE DU PARC

L'amélioration des connexions avec les autres parties du Parc, se réalise concernant le Pavillon 1 à travers le tunnel Renan qui passe sous la rue Ernest Renan et avec le reste du Parc via la connexion avec la place centrale.

Cela se traduit par les aménagements suivants :

- Depuis le parvis A, l'accès est élargi vers les Pavillons 1 et 2, une passerelle est créée face à l'entrée du Pavillon 3 ;
- Des escaliers mécaniques sont installés pour faciliter les liaisons entre le Parvis A, l'allée centrale et les Pavillons 1 et 2 ;
- La nouvelle implantation du Pavillon 3 autorise l'élargissement de l'allée centrale à 30m et permet la fin de l'aménagement du jardin le long des trottoirs roulants ;
- La réalisation des interconnexions entre les Pavillons 3 et les Pavillons 7 et 4.



- LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES PAVILLONS 2 ET 3

Le projet porte sur une partie importante du Parc : les Pavillons 2 et 3, représentant actuellement 49.750 m² environ de surfaces d'exposition, sont prévus d'être **démolis et reconstruits pour une surface d'expositions totale à terme réduite à moins de 45.000 m²**.

On remarquera donc que le projet entraîne une **diminution sensible de l'ordre de 9,5% de la surface de plancher des deux pavillons**.



La démolition/reconstruction des Halls 2 et 3 permet de réduire le nombre de niveaux, en mettant les surfaces d'expositions sur 2 plateaux de plain-pied au lieu de 4 actuellement.

Les travaux programmés vont donc permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- **Regrouper les surfaces d'exposition sur deux grandes surfaces d'un seul tenant** plutôt que sur les 5 surfaces actuelles éclatées, étriquées et plus difficilement exploitables, ce qui permettra la création d'un plateau d'exposition de 30 000 m² d'un seul tenant et à niveau qui n'existe pas sur le Parc actuellement ;
- **Mettre au même niveau plusieurs pavillons** facilitant leur exploitation lors des grands salons ;
- **Disposer de pavillons plus flexibles** grâce au calibrage des compartiments d'expositions au maximum des dimensions autorisées par la réglementation incendie et à une modularité accrue obtenue notamment grâce à une réduction du nombre de poteaux intérieurs à la structure ;
- **Améliorer le confort de visite** en particulier pour les Personnes à Mobilité Réduite en supprimant un nombre important de dénivelés à franchir pour atteindre chaque surface d'exposition.

Ces objectifs seront atteints en dehors de l'harmonisation des niveaux de sol, grâce à **l'augmentation de la hauteur libre des pavillons permise par un décaissement du terrain, par exemple de 2m sous le pavillon 2** qui accroît de plus d'un tiers la hauteur libre dans le Pavillon et donne une plus grande visibilité à sa façade coté parvis.

Ainsi les surfaces et hauteurs disponibles des pavillons seront (de) :

- Pavillon 2 : 12.500 m² de plain-pied, hauteur libre de 7,0 m (4 m actuellement) ;
- Pavillon 3 : 32.500m² de plain-pied, hauteur libre de 9,3 m (5 à 8 m actuellement).



Par ailleurs, la rénovation des pavillons 2 et 3 se traduit également par (le/la) :

- **Mise en place de moyens de chauffage et de rafraîchissement modernes** comme une Centrale de Traitement d'Air électrique, permettant la **suppression de la chaufferie gaz actuelle** et l'atteinte des objectifs de réduction des consommations globale de 30% à l'échelle du Parc à travers des surfaces chauffés et climatisés par des pompes à chaleur air/eau électriques, qui diffusent l'air en évitant toute stratification, assurant un meilleur confort pour les usagers.

Par ailleurs, la création de 27 cheminées de ventilation naturelle dans la toiture du pavillon 3 permet d'aérer naturellement le pavillon à la mi- saison, tout en réduisant l'emploi de la climatisation ;

- **Installation de toitures végétalisées** : au-delà de son caractère paysager et de son intérêt pour la biodiversité, la création des 30 000 m² de toiture végétalisée sur le toit du Pavillon 3, concourt au respect des exigences d'abattement des 16 premiers mm de pluie fixées par le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris ;

- **Agrandissement des terrasses logistiques** et leur localisation à l'arrière des halls pour faciliter le chargement des expositions, les séparer des flux public/visiteurs et améliorer la rétention des camions sur le Parc en dehors des voies publiques ;

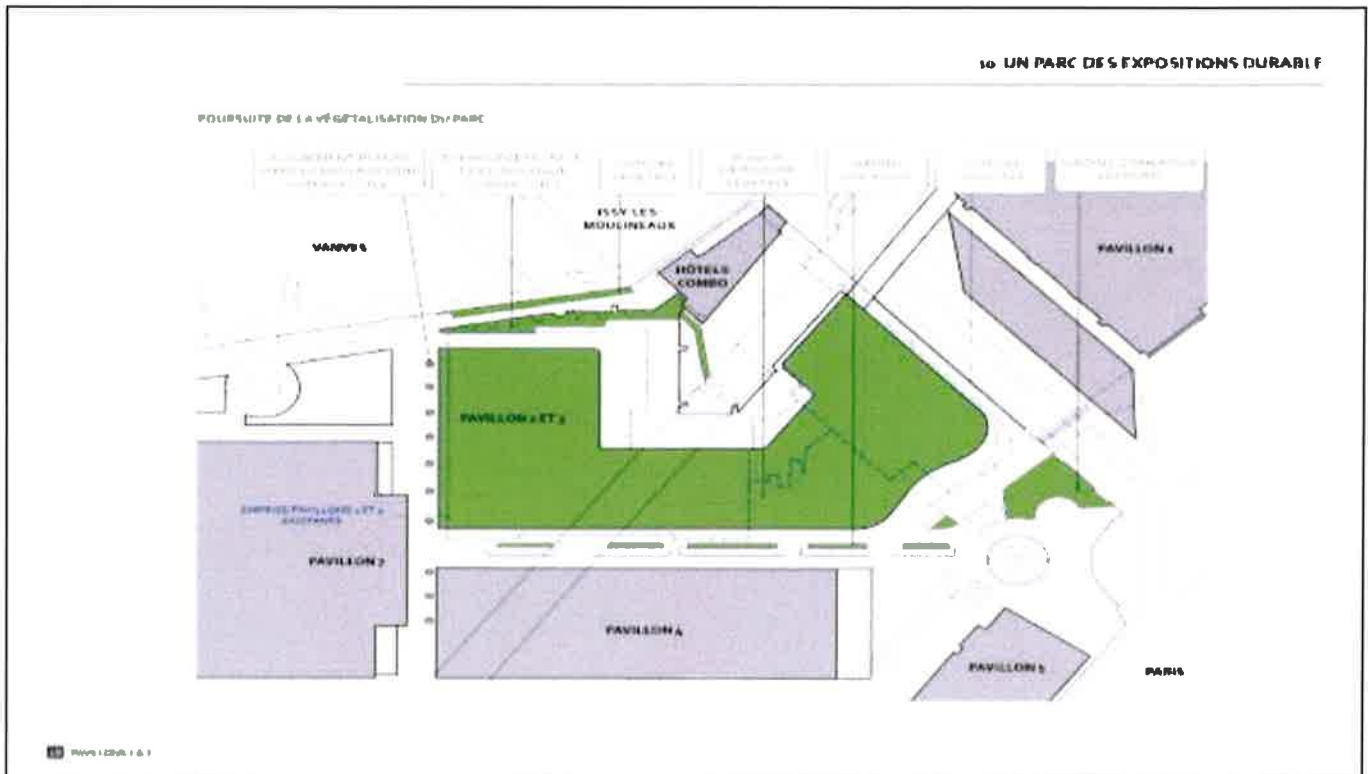
- **Création de nouveaux espaces plantés** aux abords des pavillons et en périphérie du Parc dont certains seront accessibles aux riverains, pour améliorer la relation entre l'équipement et le tissu urbain environnant.



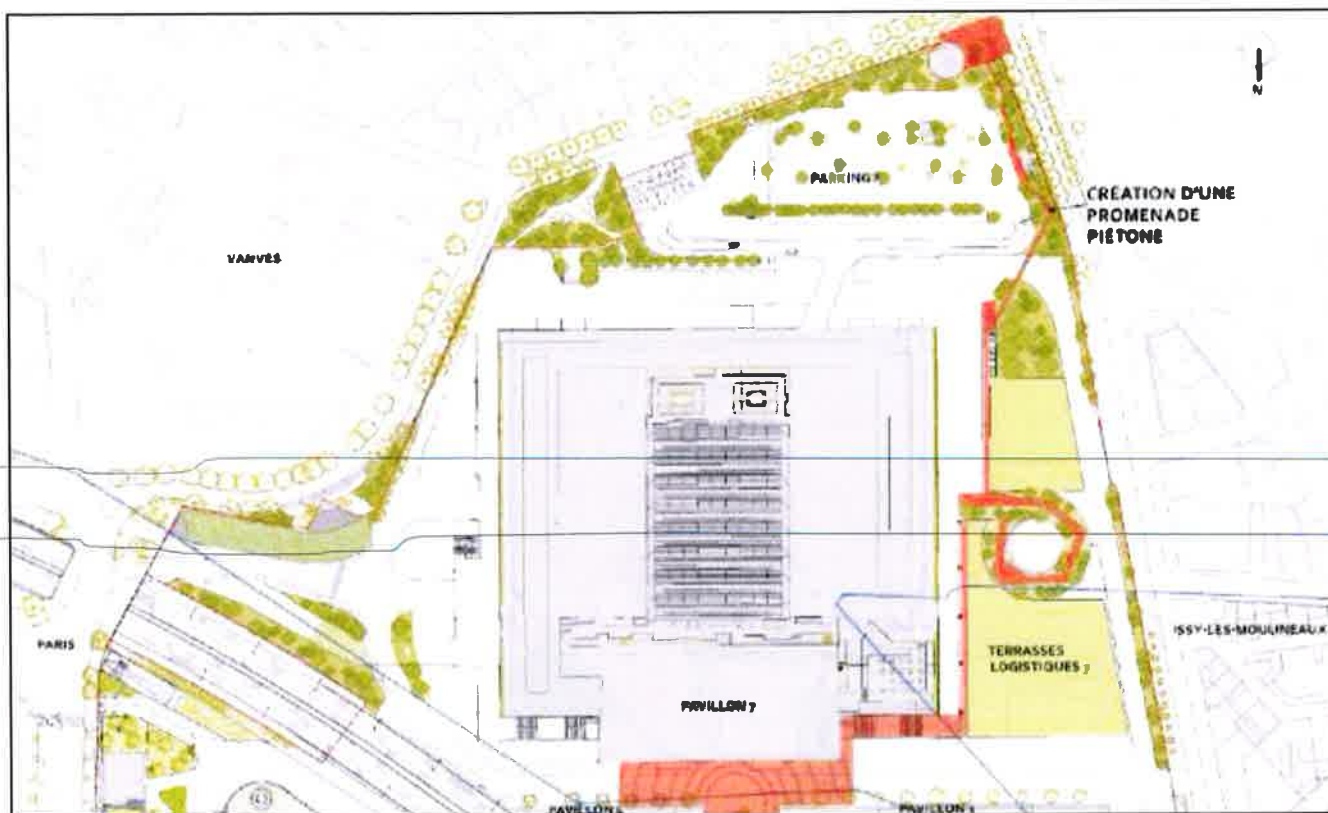
Dans ce cadre, s'effectuera la poursuite de la mise en œuvre à la périphérie du Parc, de la « ceinture verte » initiée lors des phases 1 et 2 via :

- Des buttes paysagères et un écran végétal le long de la rue du 4 septembre, des clôtures ajourées intégrant des essences végétales variées le long de l'avenue Ernest Renan ;
- L'achèvement du jardin d'Afrique le long de l'allée centrale, l'alignement de platanes le long de la façade sud du pavillon 3 dans le prolongement de celui du Pavillon 4, ajoutés à la création de la toiture végétalisée.

Ces éléments complètent selon le MO, le corridor écologique initié dans les deux premières tranches et favorisent la biodiversité.



Ces aménagements participent à une plus grande ouverture du Parc des Expositions sur la ville tout comme **un nouvel accès piéton vers le Parc qui sera aménagé sur la commune d'Issy-les-Moulineaux** à l'angle de l'avenue E Renan et de la rue du 4 septembre qui permet aux visiteurs et riverains d'Issy les Moulineaux, de rejoindre l'allée centrale et l'ensemble des Pavillons du Parc et « la promenade découverte » à caractère piétonnier.



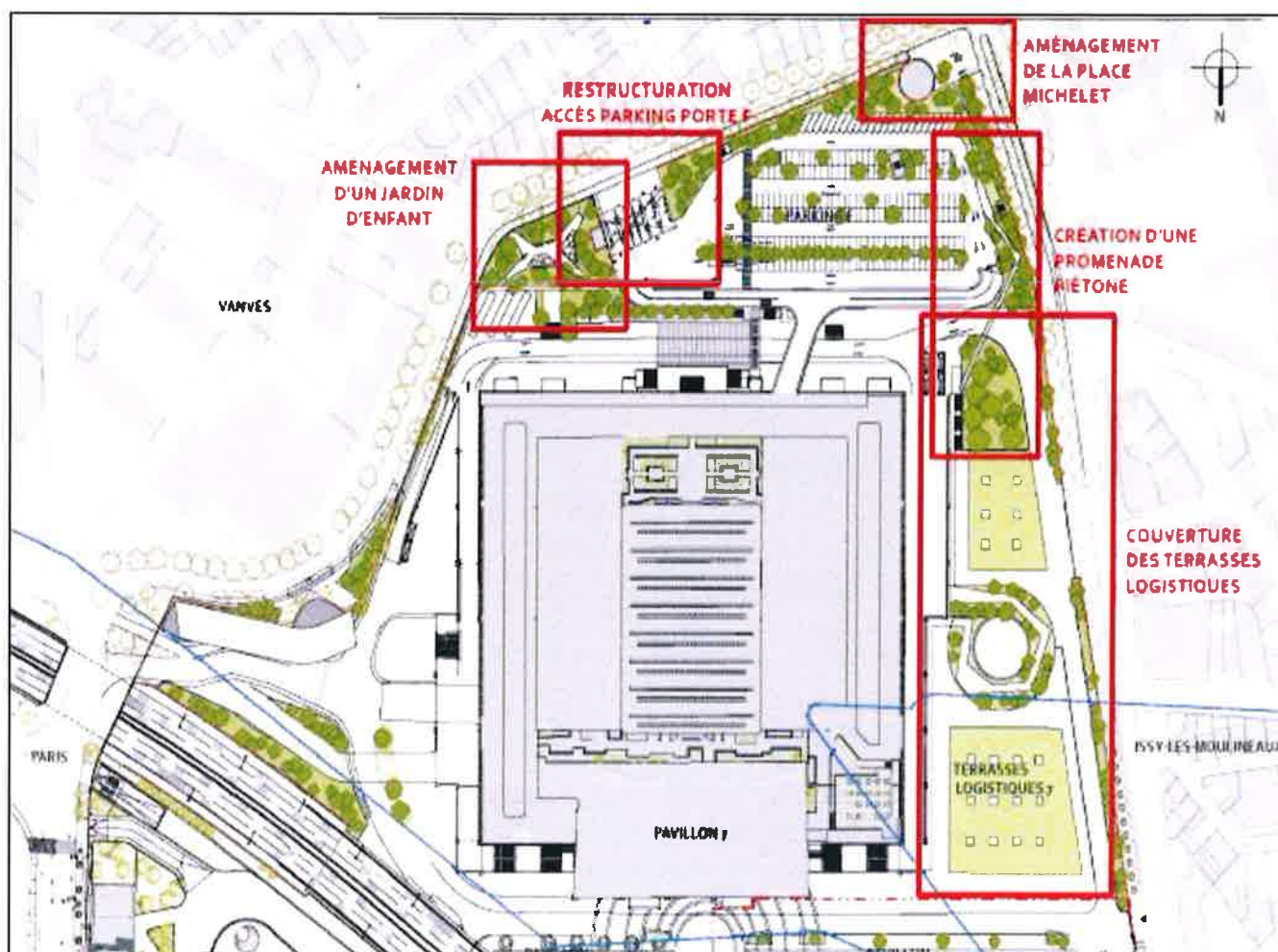
Il en est de même pour d'autres aménagements qui participeront de la couture urbaine du Parc avec le tissu bâti existant sur les communes voisines.

- **LA REALISATION D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Le Maître d'Ouvrage prévoit la réalisation d'aménagements périphériques, présentés comme plus fonctionnels et qualitatifs que l'existant, constitués par (le/la) :

- **Aménagement d'un jardin d'enfants** d'une superficie de 1400 m² à l'arrière du pavillon 7 à l'angle des rues du Moulin et Marcel Yol sur la commune de Vanves, en lieu et place d'une partie de l'actuel parking F. Il comportera une aire de jeux destinée aux enfants du quartier.
- **Restructuration du Parking F** et de sa porte d'accès ;
- **Aménagement de la place Michelet et la création d'un commerce de 200m²** ;
- **Couverture des terrasses logistiques** qui devraient permettre de réduire les nuisances sonores et visuelles pour les riverains.

Le plan prévisionnel des aménagements extérieurs est donc le suivant :



• LE DEBAT EN OPPORTUNITE

Compte tenu du cadre juridique général du projet décrit dans la fiche d'identité de celui-ci et notamment du fait que le MO a été désigné lauréat lors d'un appel à candidature, sur la base d'un schéma directeur général approuvé par la Ville de Paris en 2013 et qui le lie sous la forme de 3 contrats à cette dernière, et que la phase 3 constitue la tranche finale d'un projet global sans compter l'accueil d'épreuves des Jeux Olympiques de 2024, le débat sur l'opportunité de la phase 3 du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles ne pouvait raisonnablement être inscrit à l'ordre du jour de la concertation comme l'auraient voulu les grands principes du débat public.

Toutefois, le garant a pu néanmoins vérifier que lors des phases 1 et 2, il a été procédé à une participation aval sous la forme de deux enquêtes publiques, une pour chaque phase mais présentant l'intégralité du projet et que le public a donc pu s'exprimer sur l'opportunité du projet dans son ensemble.

Par ailleurs, à la suite des recommandations formulées par le Commissaire-Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification préalable du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris approuvée en novembre 2013, et aux demandes de certaines communes comme Issy-les-Moulineaux, le MO a décidé de créer un Comité de Riverains.

Ce dernier qui se réunit de façon semestrielle, a pour objectif essentiellement de répondre aux problématiques liées aux nuisances soulevées par l'activité du Parc des Expositions mais aussi d'informer sur sa transformation en cours depuis 5 ans.

Dès lors, comme il sera expliqué ci-après, **le garant a veillé à ce que le public soit parfaitement informé du cadre de cette concertation préalable, de son champ réel et de ses limites objectives.**

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

• LES RELATIONS AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE

Une fois sa désignation reçue par voie électronique et avant même la publication de cette dernière au Journal Officiel intervenue le 20 janvier 2019, le Garant est entré très rapidement en contact avec le Maître d'Ouvrage Viparis Porte de Versailles et réciproquement.

Ce dernier avait nommé en son sein un responsable en charge de la concertation Préalable relative au projet phase 3, en la personne de Madame Cécilia Holguin, Responsable de projets.

Le premier échange par courrier électronique est intervenu le 14 janvier 2019, puis une **première réunion en présentiel réunissant le Garant et le MO et ses conseils** son cabinet de Consultants en démocratie participative : Res publica, en charge de la conception du dispositif de concertation et de son animation, **s'est déroulée le jeudi 7 février 2019** dans les locaux de Viparis, sur le site du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Lors de cette réunion qui rassemblait outre Mme Holguin, les responsables du projet MixCité au sein de Viparis, le cabinet Res publica, l'agence de communication Epiceum, architecte-coordonateur du projet, l'assistance à Maître d'Ouvrage et le cabinet d'avocats Adden conseil de Viparis, il a été abordé les points suivants :

- **Le cadre de la saisine de la CNDP :**
Le garant a rappelé le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la concertation (saisine volontaire).
- **Le rôle du garant et les grands principes de la concertation :**
Le garant a précisé son rôle et les grands principes auxquels il conviendra d'être attentif tout au long de la concertation : **indépendance et neutralité du garant, transparence des informations portées à connaissance du public, publicité de la démarche, équivalence, équilibre et argumentation des prises de paroles par les parties prenantes.**
- **La présentation de la phase 3 et du projet MixCité** par Viparis et le cabinet d'architecture.
- **Les objectifs de la concertation**
- **L'association du Garant à la phase de préparation de la concertation** (relecture du dossier de concertation + des outils de communication)
- **La présentation des modalités et du calendrier de concertation envisagés par le Maître d'Ouvrage et au final, la fixation des dates de celle-ci : du 1^{er} avril au 3 mai 2019.**

La réunion en salle a été suivie d'une visite de site qui a permis au garant de mieux visualiser le contenu du projet.

Par la suite notamment dans le cadre de la constitution du dossier de concertation, d'autres réunions ont eu lieu en présence du garant et jusqu'à la transmission de son bilan à la CNDP, celui-ci et le MO ont eu plusieurs dizaines d'échanges téléphoniques, y compris sous la forme d'audioconférence à participants multiple ainsi que par voie électronique.

Ce relationnel constant entretenu réciproquement par le garant et le MO ainsi qu'avec le cabinet d'ingénierie de la concertation, a permis de compléter le dispositif préconçu, notamment en qualifiant précisément les objectifs, les périmètres de la concertation et les modalités de chaque outil.

Ce travail collaboratif a donc permis d'enrichir le contenu de la concertation, d'affiner et évaluer le dispositif en temps réel, y compris avant et après chaque rencontre avec le public.

IL s'est effectué dans un excellent climat de respect, d'écoute et de pédagogie mutuelle, sans entrave à l'exercice de la mission du garant.

Toutefois certaines propositions du garant quant aux moyens d'information n'ont pas été satisfaites par le Maître d'Ouvrage comme il sera précisé par la suite.

• LA PREPARATION DE LA CONCERTATION

Saisie volontairement par Viparis, la CNDP a décidé lors de sa séance plénière du 9 janvier 2019, **l'organisation d'une concertation Préalable** avec désignation d'un garant.

De ce fait, le MO devait adresser un dossier de concertation à la CNDP présentant les modalités et le calendrier prévisionnel de la concertation Préalable en vue de sa validation, ce qui fut fait le 25 février 2019.

En parallèle et dans le même cadre, le garant a quant à lui adressé à la CNDP une note de présentation relative à ladite concertation qu'il a commentée lors de la séance plénière de cette dernière, du 6 mars 2019.

A l'issue de cette séance plénière, le dossier de concertation présenté par Viparis a été validé par la CNDP.

Elle a néanmoins considéré que le dispositif de participation du public devait être renforcé, en particulier par des réunions publiques plus nombreuses.

(Annexe n°2)

Dans le cadre de la préparation du dossier de concertation préalable et postérieurement à l'accord de la CNDP du 6 mars 2019, sur les propositions de calendrier, de modalités et de dossier de la concertation, le garant a participé activement à plusieurs réunions initiées par le Maître d'Ouvrage les 13 et 20 mars 2019 en présence de ses prestataires et conseils.

Lors de la réunion du 20 mars, les responsables administratifs concernés des communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux et de la Mairie du XVème arrondissement étaient conviés afin que soient présentés aux collectivités locales, le contenu exact du projet (confirmation), les modalités de la concertation et le mode de participation des communes à la démarche de concertation notamment comme supports de la diffusion de l'invitation du public à participer à celle-ci.

Concernant le dossier de concertation, le Garant a insisté auprès du MO sur les points suivants :

- Le dossier doit apporter **une information sincère** ;
- Son propos ne doit **pas être trop technique, ni trop « communicant »** ;
- Le **contenu** doit intégrer :
 - Une partie sur **l'opportunité du projet : sans obligatoirement présenter une liste d'options alternatives, il s'agit de montrer en quoi le projet transforme/améliore l'existant (« l'option 0 »)**.
 - Des éléments qui montrent en quoi le schéma directeur a évolué depuis le début des réflexions : **montrer que le projet est évolutif**, y compris en intégrant les retours des parties prenantes (institutions, riverains, usagers des pavillons...).
 - **Faire apparaître l'insertion de la concertation dans le processus décisionnel sur le projet.**
 - Une partie sur **le coût et le financement du projet, aussi détaillée que possible.**
 - **Une analyse des impacts socio-économiques et environnementaux** (notamment en termes de flux).

Au-delà d'un aspect de communication indépassable et inhérent au statut de Maître d'Ouvrage, **le dossier de concertation s'est efforcé de suivre ces recommandations avec quelques limites dues à un calendrier contraint, une absence – parfaitement logique à ce stade - de finalisation de l'étude d'impact** propre à la phase 3 avant le début de la concertation, **une présentation limitée de la connectivité entre le projet phase 3 et celui de MixCité** néanmoins limitrophe et porté lui aussi par Viparis sur la même emprise foncière appartenant à la Ville de Paris et d'**une absence partielle de connaissance du niveau d'engagement des communes dans la démarche de participation.**

A l'occasion de la réunion du 13 mars, **le garant a souhaité en lien avec le MO que soit traduite de façon optimale la réserve émise par la CNDP lors de la validation du dossier de concertation.**

La solution proposée par le garant a consisté à découpler le premier temps de rencontre avec le public, qui prévoyait initialement une visite sur site, suivie d'une réunion publique, solution également envisagée par le MO.

Par ailleurs, celui-ci a demandé que soit ajouté un temps de rencontre supplémentaire.

Les solutions avancées par le garant ont donc été retenues par le MO.

L'augmentation du nombre de rencontres avec le public s'est opérée de façon optimale au regard d'une part, de la durée de la concertation (moins de 5 semaines complètes) et d'autre part, **de la période de vacances scolaires de printemps, des fêtes de Pâques et des jours fériés** qui parsemaient la durée de la concertation.

D'une manière générale lors de ces différentes réunions ou échanges intermédiaires, **le garant a veillé à plusieurs aspects de la concertation :**

- **Les modalités de participation du public** (méthodes et outils de participation permettant la participation continue de tous les publics concernés) ;

- **La qualité et l'intelligibilité** de l'information et l'adéquation des outils et supports de diffusion ;
- **Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public** (pour poser des questions et formuler des observations ou des propositions alternatives).

A ces divers titres, **il a notamment demandé au MO** et à son conseil en ingénierie de la concertation, **d'associer pleinement à la concertation les Conseils de Quartiers**, outils de la démocratie participative, **très présents sur les deux communes et dans le XVème arrondissement.**

Ceci a conduit le MO a participé à une réunion de deux de ces Conseils notamment dans le XVème arrondissement.

Par ailleurs, bien qu'envisagé par l'agence de communication du MO lors de la réunion initiale du 7 février, **le garant a suggéré puis demandé à plusieurs reprises à ce dernier, de réaliser un boitage individuel dans un périmètre de quelques centaines de mètres autour du Parc des Expositions** car cela lui semblait un outil primordial de mobilisation du public en vue de sa participation à cette première concertation relative aux Parc des Expositions.

Malgré ces demandes, le MO a retenu la solution d'un affichage, en particulier dans les entrées d'immeubles et non celle du boitage en fondant son refus dans un premier temps sur des raisons écologiques en lien avec la stratégie de développement durable de Viparis **puis sur des motifs de limites budgétaires** à respecter dans le cadre du budget prévisionnel affecté à la concertation préalable qui avait déjà été revu à la hausse en raison de l'augmentation du nombre de temps de rencontre avec le public.

A l'inverse, le garant note qu'ayant examiné deux possibilités de périmètres d'affichage, l'un restreint, l'autre élargi, le MO s'est rangé à la recommandation de ce dernier et a retenu le périmètre élargi, ce qui semblait indispensable en l'absence de boitage.

• LES RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES

En dépit des délais de préparation réduits en raison des contraintes susmentionnées et de l'arrêt d'une période calendaire de tenue de la concertation proposé par le MO préalablement à la nomination du garant, sur laquelle la CNDP a toutefois donné son accord conformément au code de l'environnement, celui-ci s'est attaché à préciser et finaliser la démarche de concertation en sollicitant certains acteurs qui lui semblaient incontournables.

Relationnel avec les communes

Dans le cadre de son analyse du contexte, **le garant a jugé indispensable de rencontrer les Communes sur le territoire desquelles se réalisera la phase 3** et dont les maires seront par conséquent amenés à délivrer les autorisations d'urbanisme correspondantes après enquête publique.

A ce titre, il a rencontré :

- **La Commune d'Issy-les Moulineaux**, le 18 février, en présence des Adjointes au Maire à l'Urbanisme et à la démocratie locale, accompagnés de la Directrice de l'Urbanisme, du Commerce et du Développement Durable, du Directeur de l'Urbanisme, du Directeur d'Issy-Média (service communication) ;

- **La Ville de Paris**, le 20 février, à travers la Direction de l'Urbanisme notamment la Responsable du service des permis de construire, la responsable de la concertation et des enquêtes publiques ainsi que la Direction des Finances, des achats et des concessions ;
- **La Mairie du XVème**, le 26 février, en la personne de Monsieur le Maire du XVème arrondissement, Madame l'Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme ainsi que le Directeur de Cabinet, la Directrice Générale des Services Adjointe ainsi qu'un cadre de la Mairie ;
- **La Commune de Vanves**, 27 février, en la personne du Directeur Général des Services, de la Directrice de l'Urbanisme et du Directeur de la Participation Locale.

L'objectif de ces rencontres pour le garant était de percevoir les enjeux propres du projet phase 3 pour chaque commune au regard des questions de couture urbaine ou de fonctionnement urbain, la nature du relationnel entre ces collectivités locales et le MO, leur approche de la démocratie participative et les structures existantes en la matière ainsi que leur degré d'engagement possible dans la réussite du processus de concertation.

Certaines communes ont abordé des thématiques relatives à l'exploitation du site, qui au final ne sont pas apparues dans la phase publique de la concertation.

A l'issue de chacun de ses entretiens d'une durée variant de 2 à 3h, le garant a dressé une note de synthèse, envoyée au MO afin qu'il en soit tenu compte dans le contenu de son dossier de concertation ou dans le cadre de la mise en œuvre future de la concertation.

Le garant tient à souligner l'excellent accueil qui lui a été réservé par les Communes et la Mairie du XVème arrondissement, la disponibilité des services avant, pendant et après ces réunions et l'attitude proactive de ces dernières qui s'est traduite par la mise à dispositions des moyens de communication municipaux en faveur de la concertation et par la participation des élus et des responsables de services aux différents temps d'échange avec le public.

Relationnel avec d'autres acteurs

Par ailleurs en dehors de ces collectivités locales, le garant a eu des entretiens téléphoniques approfondis avec :

- **Des organisateurs de salons** comme la société Reed, au travers du Directeur du salon Equip'hotel, le 1^{er} mars.
- **L'Association des Paralysés de France-APF France handicap**, le 28 février, dans un souhait d'association des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à la concertation
 Dans ce dernier cas, le garant a effectué seul toutes les démarches afin de parvenir à une participation de représentants des PMR à la concertation eu égard à la nature de l'équipement et à sa fonctionnalité, le MO ne disposant pas (plus) d'interlocuteur en la matière.

Relationnel avec la CNDP

La CNDP a d'autre part été tenue informée par le garant, des enjeux et des conditions spécifiques de cette concertation préalable.

Pour cela, le Garant a entretenu des relations régulières avec la CNDP, relatives à l'évolution du dossier, en particulier avec son Directeur, qui a fait preuve d'une grande disponibilité sur le sujet.

L'ensemble de ces entretiens et rencontres ont permis au garant d'avoir une analyse du contexte, de se familiariser avec les acteurs, d'approfondir sa connaissance des enjeux du projet, de percevoir les thématiques susceptibles d'apparaître plus ou moins fortement lors de la concertation de se faire connaître et de solliciter les avis et propositions de futurs participants quant à l'organisation de la concertation à venir.

• LES PERIMETRES SOCIO-GEOGRAPHIQUES DE LA CONCERTATION

Il découle des différents éléments développés ci-avant, que plusieurs périmètres ont été définis dans le cadre de la concertation.

Le périmètre des acteurs

Les parties prenantes impliquées dans la concertation étaient :

- **Les riverains et usagers du site**, habitant Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux ;
- **Le grand public**, au-delà de tout périmètre géographique, et principalement les visiteurs réels et potentiels des salons ;
- **Les organisateurs des salons et les exposants ;**
- **Les associations représentatives des PMR ;**
- **Les Municipalités et les services des 3 Communes d'implantation de l'équipement** : Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux ;
- **Les Conseils de Quartiers respectifs des 3 communes**, intégrant dans leur composition des associations comme les associations de commerçants ;
- **Viparis en tant que concessionnaire ;**
- **La Ville de Paris en tant que propriétaire.**

Ce périmètre des acteurs a induit pour l'essentiel le périmètre spatial de la concertation, en termes de communication collective non électronique.

Le périmètre géographique

- **Les 3 communes concernées** : Issy-les-Moulineaux, Vanves et Paris (XVème arrondissement) ;
- **Les 2 départements** : Paris et les Hauts de Seine ;
- **La Métropole du Grand-Paris** et la Région Île-de-France ;
- **L'ensemble de la France, de l'Europe et du Monde** au sens des organisateurs, exposants, visiteurs et participants des salons et conférences.

Toutefois en pratique le périmètre principal de mobilisation retenu qui correspondra au périmètre d'affichage évoqué ci-avant et ci-après, réside dans un rayon de quelques centaines de mètres autour de l'équipement.

Le périmètre des ressources humaines et financières

Les moyens budgétaires et en ressources humaines affectés par le Maître d’Ouvrage à la concertation Préalable représentait un **budget prévisionnel de 80.000 à 100.000€**.

En termes de ressources humaines, Viparis a désigné spécifiquement une personne (Mme Holguin) pour le suivi de cette concertation et ponctuellement son Directeur Général, son Directeur des Grands Projets et la Directrice de Viparis Porte de Versailles sans compter les effectifs de ses prestataires Res publica et de l’agence de communication.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

• LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION FIXES PAR LE MO

A l’issue du processus de préparation de la concertation, les objectifs retenus pour celle-ci par le MO en lien avec le garant étaient les suivants :

- **Inform**er sur le projet et ses enjeux
- **Rappeler les modalités de participation** du public lors des phases précédentes (enquêtes publiques et réunions du comité de riverains) et la manière dont elles ont fait évoluer les projets ;
Le garant a relevé l’importance de ce point qui montre au public l’intérêt et l’utilité de la concertation ;
- **Associer le public** aux derniers ajustements des projets, tout en posant clairement les contraintes, les invariants et les sujets sur lesquels des marges de manœuvre existent ;
Le Garant a souligné la nécessité de « borner » le débat en explicitant clairement aux participants le cadre dans lequel s’inscrit le projet, ses contraintes, les sujets sur lesquels des marges de manœuvre existent afin de faire preuve d’honnêteté vis-à-vis du public ;
- **Elargir le public concerté** afin d’écouter l’ensemble des parties prenantes intéressées par les projets ;
Le Garant a demandé d’élargir les publics de la concertation au-delà des riverains : instances de démocratie locale, publics intéressés par des sujets spécifiques (par exemple les futurs usagers du jardin d’enfants, PMR), associations locales ;
- **Consolider le lien de confiance** avec les riverains grâce à la transparence de l’information et la sincérité de la démarche ;
- **Renforcer les projets** en s’assurant de leur légitimité et les rendre ainsi rapidement opérationnels.

• LES PERIMETRES FONCTIONNELS DE LA CONCERTATION

Sur le fondement de ces objectifs et en tenant compte des contraintes énoncées précédemment dans le bilan, le MO a déterminé deux types de champs à la concertation.

Les sujets de discussion

Vu l'état d'avancement du projet, le calendrier contraint pour la mise en œuvre des travaux et l'impossibilité pratique et juridique d'un débat d'opportunité comme explicité précédemment, il existait un nombre important d'invariants (principes d'aménagement généraux, projet architectural du nouveau pavillon, agencement global des espaces internes...).

Sur ces invariants, les participants ont pu recevoir des informations, poser des questions et émettre des avis, davantage que formuler de véritables propositions qui auraient pu remettre en cause certaines données fondamentales du projet.

Le garant note que si certains membres du public ont pu naturellement et légitimement regretter que la concertation Préalable n'est pas débutée dès la phase 1, en raison d'une absence d'obligation en la matière même si le MO a instauré un Comité de Riverains, le public a bien saisi et accepté « les règles du jeu » et les limites de l'exercice inhérent au cas d'espèce.

Toutefois et fort heureusement, un certain nombre de sujets avaient été pré-identifiés comme des objets de concertation possible.

Les sujets de la concertation

Ainsi si tous les sujets ont pu être débattus, ont été plus spécialement approfondis :

- **La nature des façades des Pavillons 2 et 3 ;**
- **L'accessibilité au site** et notamment les caractéristiques et les usages du cheminement qui prévoit une promenade piétonne ;
- **La nature des aménagements extérieurs ;**
- **L'usage de la rampe autour de la chaufferie** qui sera démantelée (sauf la structure constituée par la cheminée) ;
- **La typologie du commerce prévu sur la place Michelet ;**
- **Les caractéristiques du jardin d'enfants.**

Les sujets connexes comme MixCité ou la Tour Triangle, qui ne relevaient pas de l'objet de la concertation, ont pu être évoqués mais de façon succincte comme il sera précisé ci-après.

Le projet MixCité

Le projet MixCité, présenté au garant comme consistant essentiellement en la réalisation d'un complexe hôtelier repartit entre un hôtel 3* sur la commune d'Issy-les-Moulineaux et un hôtel à caractère économique sur la commune de Vanves, constituait l'un des sujets connexes.

Compte-tenu de la temporalité des deux projets MixCité et phase 3 qui sont contigus et se localisent tous les deux au sein de l'emprise foncière appartenant à la Ville de Paris, **Viparis souhaitait saisir la CNDP pour l'organisation d'une concertation avec garant sur ce projet propre** conformément à la procédure prévue à l'article L.121-17-I du code de l'environnement et selon les modalités fixées à l'article L.121-16-1-I du même code.

Il s'agissait d'organiser deux démarches distinctes sur le plan formel et réglementaire mais conjointe dans le temps, voire simultanées et dans l'affichage au public **avec le cas échéant, le même garant** désigné par la CNDP au regard de la connectivité des deux projets.

Après une analyse juridique plus fine et échanges avec la CNDP, en se fondant notamment sur l'autonomie fonctionnelle du projet MixCité, **il a été décidé de séparer clairement les deux concertations Préalables**, cela s'est traduit par la **désignation d'un garant propre au projet MixCité** en séance plénière de la CNDP du 3 avril 2019. Cette concertation Préalable sur le projet MixCité se déroulera du 15 mai au 14 juin 2019.

Le dossier de concertation mentionnait diverses modalités d'information et de participation du public.

• **LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC**

Différents supports ont été mis en place pour permettre l'information et favoriser la mobilisation du public en vue de sa participation à la concertation préalable.

L'information légale

L'information légale sur le fondement des dispositions du code de l'environnement, a consisté en un affichage légal sur l'emprise du projet complété par un affichage généralement sur les panneaux administratifs des Communes d'Issy-les-Moulineaux, de Vanves et du XV^{ème} arrondissement de Paris, ainsi que sur le site internet du MO.

(Annexe n°3)

Elle a également résidé dans une parution annonçant la tenue de la concertation préalable, les principaux aspects du projet, sa durée et ses modalités dans les pages d'annonces légales des journaux « les échos » et « le Parisien », dans leurs éditions du vendredi 15 mars.

(Annexe n°4)

Au-delà des modalités légales, une campagne de communication a été mise en œuvre afin de mobiliser les habitants du territoire dès le début de la concertation.

Les moyens de communication

Cette mobilisation du public a reposé sur différents supports.

- **Une campagne d'affichage**

Plus de **400 affiches d'invitation aux événements** de la concertation aux formats A2 et A3 **ont été installées dans les entrées d'immeubles ainsi que chez certains commerçants dans un rayon de 200 mètres** autour du Parc des Expositions.

Le garant sollicité par le MO sur le contenu et le périmètre d'affichage, a demandé que le contenu informatif de l'affiche soit renforcé et que le périmètre retenu soit un périmètre élargi, ce qui fût fait.

(Annexe n°5 et 6)

A l'inverse, le garant aurait également souhaité que le nombre d'affiches apposées aux entrées et au sein du parc des expositions soit accru mais celui-ci est resté extrêmement limité, se cantonnant principalement au point d'accueil et d'information du Parc des Expositions au niveau duquel **le garant a également demandé un repositionnement de l'affichage, qui fut mis en œuvre par le MO, afin qu'il bénéficie d'une plus grande visibilité.**

- **Une distribution de tracts**

L'affiche d'invitation a été reprise dans un format réduit afin de constituer un tract (flyers) pour être diffusé soit par voie électronique ou sous forme papier (800 exemplaires) notamment à l'accueil de la mairie du XVème arrondissement.

- **Une parution dans les journaux municipaux**

La tenue de la concertation préalable a fait l'objet d'articles dans les journaux municipaux de Vanves dans leur version papier et électronique des mois d'avril et de mai 2019 et d'Issy-les-Moulineaux de mars.

(Annexe n°7)

- **Une action de communication des Communes**

En plus de la parution dans les journaux municipaux, l'annonce de la concertation a bénéficié d'autres supports d'information des Communes.

Ville de Vanves :

- Une diffusion du tract par envoi courriel aux 2 Conseils de Quartiers concernés du Centre ST Rémy (15 membres) et du Conseil de Quartier du Plateau (25 membres) ;
- L'envoi de 2 infolettres hebdomadaires consacrant un article au sujet (1 632 abonnés) ;
- 2 post Facebook publiés aussi sur Twitter.

Ville d'Issy-les-Moulineaux :

- Un article a été publié le 28 mars sur le site internet de la Ville : (<https://www.issy.com/actualites/parc-des-expositions-donnez-votre-avis>);
- Une diffusion de l'information sur 11 panneaux lumineux de la ville durant la période de concertation,

Mairie du XVème arrondissement :

- Un article publié sur le site internet Mairie 15 du 21/03/2019 : <https://www.mairie15.paris.fr/actualites/parc-des-expositions-de-la-porte-de-versailles-concertation-pour-la-phase-3-de-la-renovation-1241>;
- Envois d'une infolettre le vendredi 22 mars 2019 ;
- Un Post sur Twitter le 25 mars.

- **Une action de communication collective de Viparis**

Viparis a adressé une invitation par courrier électronique à ses contacts connus (membres du Comité de Riverains, organisateurs de salons et exposants) ;

Elle a par ailleurs effectué des relais actifs sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Enfin, elle a également assurée via la présence de Madame Holguin dans un cas, de son Directeur des Grands Projets dans l'autre, deux informations avec supports lors des réunions publiques des Comités de Quartiers du XVème arrondissement, Vaugirard/Parc des expos du 15 mars 2019 et Brassens du 27 mars 2019.

- **LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Différents outils de participation ont été mis en place, basés essentiellement sur les technologies de l'information et de la communication mais aussi sur des temps de rencontre et d'échanges entre le Mo et le public.

- Un site internet dédié à la concertation : <https://concertation-phase3.jenparle.net/>

Le MO a entendu privilégier une diffusion de son dossier de concertation par voie électronique et le recueil des observations et propositions du public sur le même support.

Le dossier était donc accessible sur ledit site, 15 jours avant le début de la concertation car mis en ligne dès le 18 mars.

Ce site, ergonomique selon le garant, intégrait plusieurs modules participatifs permettant de poursuivre le dialogue avec les parties prenantes en dehors des temps de rencontre avec le public mentionné ci-après (informations et téléchargements de documents sur la concertation, les grandes lignes du projet, ses acteurs, le calendrier, les modalités, le compte-rendu des réunions avec le public ...).

Le registre en ligne pour s'exprimer sur le projet a été ouvert du 1^{er} avril au 3 mai 2019 : **10 contributions** y ont été recueillies, les collectifs pouvant y déposer un cahier d'acteurs.

Le garant note que le MO n'a pas souhaité répondre de façon continue aux contributions du public directement sur le site internet mais a préféré apporter une réponse dans le cadre de ses rencontres avec ce dernier.

Le site a enregistré 1580 visiteurs uniques avec un pic de fréquentation jusqu'à 132 visiteurs le 29 mars.

Le site intégrait la possibilité de s'adresser directement au garant sur son adresse courriel de la CNDP.

A ce titre, celui-ci a reçu **3 courriers électroniques dont un hors délai** (8 mai) qui faisait référence en réalité au projet MixCité, un autre faisant état d'une proposition de collaboration artistique à Viparis et le dernier qui émettait une critique sur la forme retenue pour le 1^{er} temps d'échange avec le public.

Signalons qu'un ordinateur accessible au public avec un lien direct vers le site internet de la concertation a été mis à disposition à l'accueil du service de l'urbanisme de la mairie d'Issy-les-Moulineaux.

- **Un registre de recueil de l'avis du public en Mairie du XV^{ème} et une urne à l'accueil du Parc des Expositions**

Ces deux supports n'ont fait l'objet d'aucune consignation, ils étaient accompagnés dans les deux cas du dossier de concertation en version papier.

Enfin, les modalités de la concertation prévoyaient aussi la possibilité de saisir le garant par courrier postal.

- **Une saisine du garant par voie postale**

Deux lettres lui ont été adressées dont l'une émanant du **Maire d'Issy-les-Moulineaux lui indiquant le soutien de la Ville au projet de modernisation du Parc des Expositions** qui permettra d'ouvrir ce dernier vers les villes avoisinantes, de le rendre plus fonctionnel et d'améliorer son insertion dans l'environnement.

Le Maire d'Issy-les-Moulineaux ajoute qu'il souhaite que les partenaires institutionnels accompagnent cette modernisation d'un développement des transports collectifs en particulier le prolongement de la ligne 12 jusqu'à la future gare de la ligne 15 du Grand Paris Express qui permettrait de rejoindre le Parc sans traverser la Capitale.

La seconde lettre adressée hors délai (16 mai) émanait du président du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 7, rue du 4 septembre à Vanves.

Elle mettait en avant le fait que le projet MixCité pouvait remettre en cause les éléments mis en avant lors de la concertation de la phase 3 notamment concernant la promenade piétonne sur laquelle le projet empièterait.

Bien que ne relevant plus de la phase 3, le garant a tout de même interrogé Viparis à ce sujet, **qui lui a assuré que les emprises mutuelles des deux projets ne se chevaucheraient pas et que le programme de MixCité ne remettait pas en cause les projets présentés lors de la concertation phase 3.**

Et que de surcroît, le programme définitif du projet MixCité n'était pas arrêté, faisant l'objet de la concertation mentionnée ci-avant à laquelle ce responsable de copropriété a indiqué participer via l'envoi de la même lettre au garant désigné pour cette concertation.

Ces éléments ont été précisés aux participants des réunions publiques lors de la concertation du projet MixCité.

En dehors du site internet, le principal mode de participation retenu résidait dans des temps de rencontre entre le MO et le public.

• **LES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC**

Durant la période de la concertation préalable du 1^{er} avril au 3 mai 2019, 4 temps d'échanges de natures différentes ont été organisés.

- **Une visite in situ**

Organisée le 3 avril, elle a permis aux participants de mieux connaître ou découvrir le site du projet, à travers un parcours ponctué de plusieurs points d'arrêt correspondant aux différents éléments programmatiques du projet (promenade piétonne, jardin d'enfants...), de demander des informations et d'échanger sur ces derniers, en particulier concernant les futurs pavillons et l'aménagement des espaces extérieurs.

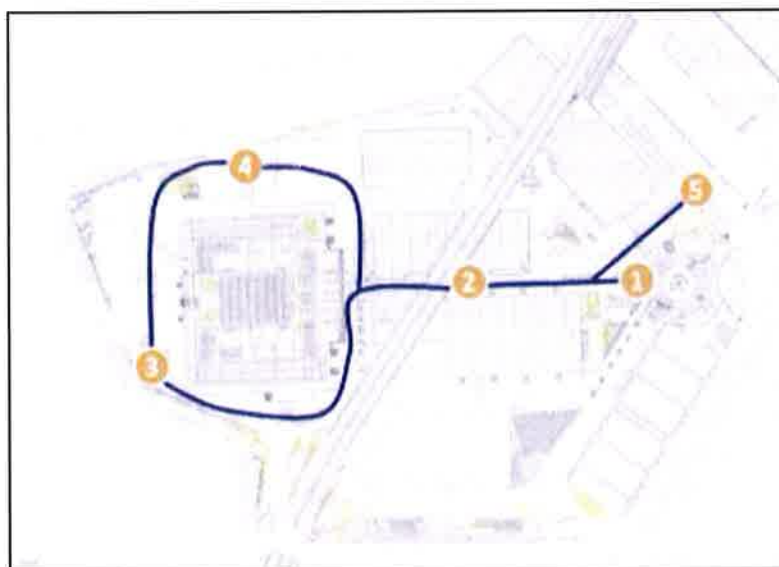
Les participants ont pu noter leurs observations sur un livret individuel qu'ils pouvaient remettre à l'issue de la visite.

(Annexe n°8)

Une quarantaine de personnes ont parcouru cette visite passant notamment par le toit du pavillon 7, dont des responsables de l'Association des Paralysés de France - APF France-handicap- représentants des Personnes à Mobilité Réduite.

Quelques personnes arrivées postérieurement au début de la visite, ont fait part d'une difficulté à rejoindre le groupe en raison d'un fléchage jugé insuffisant et une personne a fait part ultérieurement au garant par voie électronique, de son interrogation sur l'utilité de cette visite, préférant une présentation en salle et sur la difficulté qu'il y avait à intervenir.

Toutefois d'une manière générale le garant, présent à cette visite, a pu noter le bon déroulement de celle-ci dans un climat cordial et la multiplicité des échanges, d'une part entre le public et le Maître d'Ouvrage et d'autre part, entre les participants eux-mêmes malgré des conditions météorologiques hivernales.



Parcours de la visite de site du 3 avril

- **Un showroom participatif**

Un showroom participatif qui a constitué un véritable espace de débat entre le MO, ses conseils et le public, s'est déroulé en deux temps, s'est tenu le 11 avril :

- Le premier temps a consisté en une visualisation avec des échanges informels entre le public et Viparis dans le lieu d'exposition de la maquette du projet global de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions.

On notera la présence dans l'assistance de plusieurs professionnels (exposants, organisateurs de salons, acteurs économiques riverains) mais aussi des élus des trois communes concernées parmi lesquels Monsieur le Maire de Vanves, Monsieur le 1er Adjoint au Maire d'Issy les Moulineaux, et l'Adjointe à l'Urbanisme de la Mairie du XVème

arrondissement de Paris, accompagnés de leurs directeurs de services respectifs qui ont confirmé à cette occasion leur investissement dans le processus de concertation, après avoir favorisé une large information concernant la tenue de cette dernière comme indiqué précédemment.

- Le second temps, intervenu dans un autre espace, a résidé dans une présentation interactive du projet par Viparis en présence de l'un des principaux architectes.

Une quarantaine de personnes ont participé à ces échanges dont certains étaient parfois techniques.



- **Des ateliers participatifs**

Des ateliers participatifs ont eu lieu le 23 avril dont l'objectif était d'approfondir les réflexions sur les aménagements extérieurs.

Après un bref rappel des principes généraux du projet par Viparis, les usages de la promenade piétonne, l'aménagement de la rampe d'accès à la promenade, la nature du commerce de la Place Michelet et les caractéristiques du jardin d'enfants, ont fait l'objet d'une réflexion collective à laquelle a concouru une dizaine de personnes.

Le garant a relevé comme les organisateurs, une plus faible fréquentation de ce 3^{ème} temps, peut-être due à la date retenue, au lendemain du lundi de Pâques et en période de vacances scolaires qui contraignaient la période de la concertation.

Toutefois, il a noté que si lors des deux premières rencontres, le public était assez similaire quant à l'identité des participants, d'autres personnes ont assisté au 3^{ème} temps de rencontre.

Il a également noté que **le mode convivial d'organisation de la salle** avec un positionnement du Maître d'Ouvrage au sein du public, **a sans doute favorisé encore d'avantage un climat d'écoute** avec le MO et l'émergence d'idées de la part des personnes présentes.

- **Une visite du lieu d'exposition de la maquette sur demande**

Cette visite complémentaire sur inscription, demandée à l'origine par le garant, qui s'est déroulée le 25 avril, a rassemblé 6 personnes n'ayant pu assister au showroom participatif du 11 avril, qui ont essentiellement abordé le projet de rénovation et de modernisation dans sa globalité.

Ces différents temps de rencontre ont été organisés et animés par le cabinet Res publica qui en a dressé systématiquement un compte-rendu (pour les 3 premiers), adressé au garant puis mis en ligne sur le site internet de la concertation.

Le garant tient à préciser qu'il a participé à l'intégralité des trois premiers temps de rencontre, assurant à chaque fois deux interventions : l'une introductive, l'autre conclusive lui permettant de rappeler les principes de la concertation, son indépendance vis-à-vis du MO, sa neutralité sur le projet et son rôle ainsi que la rédaction par ses soins à l'issue de la concertation préalable, d'un bilan indépendant du Maître d'Ouvrage, qui figurera obligatoirement dans le dossier de la future enquête publique, préalable à l'autorisation administrative du projet.

Lors de ces échanges, le garant a veillé à l'égalité de traitement entre tous les intervenants quelque soient leurs statuts (particuliers ou professionnels...) mais également à ce que les prises de paroles soient argumentées même simplement.

Il a également veillé à la qualité des réponses apportées par le MO aux questions posées par le public.

• LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

L'ensemble des modalités de la concertation ont vu la participation d'une centaine de personnes.

Même si la représentativité de ces données doit être prise avec précaution puisque seulement un tiers des personnes présentent l'ont renseigné, l'analyse des réponses au questionnaire de satisfaction remis aux participants par le cabinet Res publica à l'issue des différents temps de rencontre, il apparaît une **représentation paritaire équilibrée (homme/femme) dans le profil des participants.**

Par ailleurs, **les séniors étaient majoritaires** au sein de ces derniers, seul 10% des participants ayant moins de 35 ans.

De plus, les participants étaient à près de **50% des habitants d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.**

En outre, plus de **22% des personnes sont membres d'une association**, notamment d'association de quartier comme l'association « Agir pour le Plateau » dont l'objet est l'amélioration du cadre de vie du quartier du Plateau de Vanves.

Le garant relève là tout l'intérêt en termes de participation d'avoir souhaité que soient associés les Conseils de Quartiers notamment dans le cas d'espèce celui du Quartier du Plateau à Vanves.

A l'inverse, on pourra aussi constater l'absence de participation d'autres types d'associations notamment à caractère spécifiquement environnemental.

De même, les professionnels, exposants ou organisateurs de salons ainsi que les acteurs économiques riverains (commerçants) étaient présents en nombre limité malgré la sollicitation par Viparis de son fichier d'organisateur et d'exposants.

Concernant les supports d'information, comme il l'avait relevé oralement en interrogeant directement certains des participants, **le garant retient l'intérêt de la continuation de l'utilisation des moyens traditionnels d'information par rapport à une information qui ne reposerait que sur les seuls supports numériques.**

En effet, **une part importante des participants a eu connaissance de la concertation grâce à la presse locale en particulier les journaux municipaux ou à l'affichage** mais aussi au travers d'associations de quartiers.

A ce titre, le garant tient à souligner là, **l'impact positif des actions de communication des Communes sur le taux de participation mais aussi la bonne réactivité du Comité de Riverains** démontrant le lien tissé par le MO avec les riverains qui se doit d'être conforté notamment au travers d'une transparence sans cesse accrue.

Ces éléments confortent aussi le garant dans son sentiment de regret de l'absence de réalisation d'un boitage en lieu et place ou en complément de l'affichage qui n'aurait pu à son sens, qu'accroître le taux de participation.

Concernant les motivations des participants, celles-ci résident très majoritairement dans **un intérêt porté au projet en général** ou simplement dans **une quête d'information**.

A l'issue du processus de concertation plus de **80% des participants recommanderaient à leurs proches d'y participer** en mettant en avant la qualité des modalités de la concertation ou la nécessité de s'informer, et dans une moindre mesure de contribuer au projet.

Sur ce dernier aspect, le garant pense que ces indications confirment que **les participants avaient pleinement intégré et accepté les limites de l'exercice dans le cas d'espèce**, en raison de son cadre contraint et du fait que la concertation ne portait que sur la phase finale du projet.

Au final la note moyenne attribuée aux événements de la concertation par les participants ayant répondu au questionnaire est de 8/10 ce qui témoigne d'une réelle satisfaction.

Cette appréciation est corroborée par la satisfaction exprimée directement par certains participants auprès du garant qui souhaitait recueillir leurs impressions à l'issue des différents temps de concertation.

En conclusion le garant constate que **si la participation à la concertation peut être considérée comme limitée** surtout pour l'avant dernier temps de rencontre, en raison notamment à son sens du manque d'un support d'information évoqué à plusieurs reprises précédemment, **des explications objectives peuvent être retenues** comme la réalisation du projet par phases et l'absence de concertation préalable lors des phases précédentes et le caractère contraint du programme d'aménagement déjà validé juridiquement.

Par ailleurs, la participation aval constituée par les enquêtes publiques tenues sur les phases précédentes du projet, révélait déjà une faible participation du public.

Cette implication relative du public entraîne également de facto, une limitation de l'élargissement du périmètre **des participants**, qui restent majoritairement des riverains de l'équipement, résidant à Issy-les-Moulineaux et Vanves, ce qui n'est pas non plus dénué de logique, alors même que cet élargissement des participants constituait l'un des objectifs de la concertation.

Cependant ce propos doit être modéré par le fait que **la procédure de concertation préalable a tout de même permis d'accroître le nombre d'acteurs de la participation à la concertation** par rapport à l'actuel Comité de Riverains et qu'il serait souhaitable que cela soit conforté à l'avenir.

Enfin, **cette implication limitée du public doit être cependant corrigée par la qualité et la courtoisie observées des échanges, l'intérêt des avis et contributions** même s'ils n'aboutissent pas toujours à des propositions formelles et laissent donc la place à des alternatives **et enfin l'assiduité d'acteurs impliqués dans la vie locale** qui s'est traduite par exemple, par la participation des mêmes acteurs à plusieurs temps de rencontre.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Le garant retrace ci-après les thématiques majeures qui ont émergé lors des débats au cours des temps d'échanges ou sont apparues dans les contributions déposées sur le registre en ligne ainsi que les réponses apportées par le MO et ses prestataires ou conseils.

- LA DEMOLITION/RECONSTRUCTION DES PAVILLONS 2 ET 3

Divers aspects ont été abordés sur cette composante majeure du projet.

- La hauteur et l'agencement des pavillons

La principale interrogation a porté sur la hauteur du futur pavillon 3 et l'agencement des deux pavillons l'un par rapport à l'autre.

Le public s'est en effet enquis du rehaussement du futur pavillon par rapport au pavillon actuel, mettant en avant des conséquences sur les vues depuis les immeubles alentour et soulignant, parfois avec humour, que la hauteur des futurs bâtiments augmentait au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Il s'est également étonné du décalage entre la hauteur affichée du futur bâtiment et la hauteur sous plafond prévue à l'intérieur de celui-ci et s'est interrogé sur un éventuel décaissement sous les pavillons.

Par ailleurs, les participants ont également sollicité des informations sur l'**accessibilité des futurs bâtiments**.

A ces questions, l'architecte coordinateur du projet a indiqué que la hauteur du pavillon 3 envisagée était d'environ 14,45 mètres, ce qui constituerait une très légère augmentation (inférieure à 1m) par rapport aux bâtiments actuels dont l'effet visuel devrait être atténué notamment par la végétalisation de la toiture.

La limitation de l'accroissement de la hauteur des pavillons repose sur deux éléments :

- La hauteur maximale réglementaire imposée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vanves, fixée à 15 m ;
- La mise en œuvre d'un décaissement d'environ 2 m sous le pavillon 2.

L'un des objectifs majeurs du projet de rénovation dans son ensemble, étant la **réduction maximale du dénivelé existant entre les différents secteurs du Parc des Expositions et des différences de niveaux entre les pavillons afin de répartir ceux-ci sur 3 niveaux**, ce qui renforcera leur accessibilité et harmonisera l'ensemble tout en offrant une identité architecturale à chacun des bâtiments.

Quant à la différence entre la hauteur totale du pavillon 3 et sa hauteur utile de 9 m pour les exposants, elle s'explique par la réduction du nombre de poteaux à l'intérieur du bâtiment qui permettra de dégager un **grand plateau d'environ 30.000 m2 répondant aux nouvelles demandes des organisateurs de salons**, couplée à une toiture végétalisée qui oblige à renforcer la structure du bâtiment sans compter les réseaux et exutoires techniques qui contribuent aussi au rehaussement.

Accessoirement, au moins un contributeur a fait part de son regret de ne pas voir intégrer une nouvelle façade latérale au pavillon 7 pour former un ensemble harmonieux avec les futurs pavillons 2/3.

Enfin et essentiellement au travers des contributions déposées sur le site internet, plusieurs personnes se sont interrogées sur les conséquences des travaux de la phase 3 vis-à-vis des nuisances générées par le périphérique et sur l'opportunité de réduire ces dernières dans le cadre de ces travaux, par exemple par l'installation de dispositifs anti-bruit.

Le MO n'a pas clairement abordé ce sujet lors des temps de rencontre, précisons qu'il n'a pas été soulevé réellement par le public présent.

On peut simplement imaginer que le léger rehaussement du futur bâtiment ne peut que favoriser une diminution de ces nuisances par l'écran créé mais qu'à l'inverse le recul de la même construction ne constitue pas obligatoirement un élément favorable en la matière selon le mode de dispersion du bruit.

En tout état de cause, l'aménagement du périphérique présente notamment des aspects juridiques de domanialité publique qui dépassent le cadre du projet de phase 3 même si celui-ci aurait pu être l'occasion d'une réflexion avec les acteurs institutionnels concernés.

- La végétalisation de la toiture

La végétalisation du toit du futur pavillon 3 et d'autres pavillons à l'échelle du projet dans son ensemble, constitue l'un des axes majeurs du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Les participants souhaitaient donc recevoir des assurances sur le sujet et s'interrogeaient sur la nature de cette végétalisation, celle-ci améliorant nettement la perception paysagère depuis les immeubles alentour comme cela fut souligné par ces derniers.

Viparis a confirmé que cette végétalisation faisait partie intégrante du projet, mais que la toiture végétalisée du pavillon 3 ne sera pas accessible au public et qu'il n'y sera donc pas possible par exemple, d'y cultiver des carrés potagers contrairement à celle du pavillon 6, prévue dans le cadre de la phase 2 actuellement en cours de réalisation qui permettra d'abriter la plus grande ferme urbaine d'Europe.

- **LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Les différentes thématiques abordées découlent de la déclinaison de l'un des principes urbains majeurs du projet : d'accroissement de l'ouverture, de la porosité et de la perméabilité du Parc des Expositions vis-à-vis du tissu urbain environnant, au travers d'une réflexion sur les coutures urbaines vis-à-vis des trois communes d'implantation de l'équipement.

- L'accessibilité du Parc

Les participants souhaitaient s'assurer de l'accessibilité future du Parc avec a minima un maintien des accès actuels voire une plus grande ouverture de ce dernier.

Les questions portaient en particulier :

- Sur la création d'une nouvelle entrée piétonne au niveau de la porte H et la possibilité de traverser le Parc des Expositions jusqu'à la Porte de la Plaine, auxquelles le MO a répondu positivement en indiquant que ce cheminement, séparé des flux logistiques, sera ouvert au public tous les jours, sauf en cas de privatisation de l'ensemble de Parc ;

- Le devenir de certaines portes (G) et leur fermeture au public qui sera maintenue en raison de leur vocation logistique ;

- **Le réaménagement de la porte K** dans le cadre du projet comme une porte logistique en entrée /sortie ce qui facilitera selon le MO, les flux pendant les opérations de montage et démontage des événements.

Le principe de la séparation des flux piétons et logistiques a également suscité des questions car certains riverains estiment que quelquefois cela occasionne le rallongement des cheminements piétons dans la traversée du Parc.

Viparis a précisé que cet objectif de séparation des flux a été acté dans le Schéma directeur proposé par Viparis à la Ville de Paris dans le cadre de l'octroi de l'appel à projet, notamment pour des raisons de confort, de sécurité et de fonctionnement des aires logistiques.

Dans l'ensemble du parc, les flux passeront par des voies dédiées afin de créer un environnement favorable aux déplacements doux en particulier piétonniers.

Concernant l'accessibilité globale du Parc et le développement d'une mobilité durable en son sein et à ses abords, **le public a suggéré des solutions nouvelles :**

- la mise en place de minibus
- ~~des navettes autonomes~~
- un parc de stationnement pour vélos.

Viparis a précisé que des minibus existaient déjà.

Quant aux navettes autonomes, bien que testées, elles n'ont pas été retenues car n'étant pas le mode de transport le plus efficace pour fluidifier les flux au sein du Parc et qu'il a été privilégié en lieu et place, l'installation de tapis roulants le long de l'Allée Centrale.

En complément a également été abordée la **question du traitement paysager du cheminement extérieur coté Issy-les-Moulineaux**, à laquelle l'architecte coordinateur du MO a répondu que depuis la phase 1, **les clôtures du Parc sont rénovées et bénéficient d'une végétalisation d'accompagnement.**

- **Le jardin d'enfants**

Cette création a généré de **nombreuses interrogations** sur :

- **Le positionnement de l'entrée** afin qu'il soit accessible aux piétons (Maire de Vanves) ;
- **La vigilance concernant la sécurité des piétons** par rapport au trafic routier à proximité ;
- **Les horaires d'ouverture** : la fermeture de nuit est essentielle pour quelques participants afin de limiter le risque de squat et les nuisances sonores.
Sur ce dernier point le MO a précisé que **l'équipement sera fermé la nuit** à l'instar des autres jardins publics de Vanves.

Par ailleurs, **la vocation de cet espace a été débattue par les participants.**

Certaines personnes ont regretté l'usage du terme « jardin d'enfants » estimant que cet endroit pourrait être dévolu à des usages mixtes comme des activités sportives.

En effet, cela pourrait par exemple correspondre aux besoins de certains clients des établissements hôteliers du secteur.

A l'inverse, d'autres participants ont indiqué que la surface de 1400 m² était insuffisante pour accueillir d'autres activités que le jardin d'enfants.

En dehors d'installations sportives qui ont été demandées, d'autres proposition ont vu le jour sous la forme (de) :

- Un espace paysager
- Une aire de pique-nique

Viparis a indiqué que rien n'était tranché sur le sujet et que toutes les propositions d'aménagement issues de la concertation seraient étudiées pour sa conception.

En complément l'APH France-Handicap souhaiterait que **les jeux d'enfants soient accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite** dans leur ensemble.

En conclusion sur cet aménagement, Viparis a indiqué que celui-ci permettrait au Parc des Expositions de s'ouvrir sur la ville, et d'offrir ainsi « une porte d'entrée vivante et végétalisée ».

- Le Commerce de la place Michelet

Dans le cadre de son réaménagement, la **place Michelet accueillera un commerce dont la nature restait à définir lors de la concertation selon les souhaits du MO**, ce qui interroge notamment un commerçant du quartier.

Pendant le principe de l'implantation d'un commerce à cet endroit est approuvé par le public, à une rare exception.



Vue de la future place Michelet présentée lors des divers événements de concertation

La personne critiquant ce réaménagement indique qu'il ne présente aucun intérêt notamment par rapport aux accès aux transports collectifs et qu'il va entraîner des nuisances pour les riverains de la rue Julien et de la rue Marcel Yol.

Et qu'un commerce a priori proche de l'aspect d'un lieu de petite restauration présent sur le Boulevard Lefebvre, sera très disgracieux dans cet environnement marqué par la présence d'un bâtiment d'intérêt architectural majeur constitué par le pavillon Mansart du lycée Michelet.

A cette exception près, **le public souhaitait connaître la surface prévue pour cet équipement commercial.**

Viparis indique qu'il représentera une superficie de **200 m²** environ et contribuera à l'animation de la partie Sud du Parc des Expositions et à l'intégration de celui-ci dans son environnement urbain.

Concernant sa nature, plusieurs propositions ont été formulées :

- Un « mini-marché » qualitatif comportant 5-6 commerces de bouche (boulangerie, sandwicherie...);

- Un magasin biologique ;
- Plusieurs petits commerces réunis dans un pôle.

Viparis en commun accord avec les participants ont déduit que **le futur commerce devra prendre en compte la proximité du lycée Michelet et attirer ainsi les lycéens comme les autres riverains.**

D'autres participants ont émis **des idées de services ou d'équipements à implanter comme un cinéma** faisant aussi office de cinéma de plein air l'été, une piscine ou un terrain de pétanque.

Viparis a estimé que la surface était probablement trop réduite pour accueillir ce type d'activités.

La question du mobilier urbain a également été évoquée sous la forme de demandes portant sur la nature des bancs ou l'installation d'un parking à vélos **afin de favoriser l'appropriation de la place par différents types d'usagers.**

~~Enfin dans le cadre du réaménagement de cette place, certaines personnes regrettent qu'aucune modification du tracé de la rampe logistique ne soit prévue le long de la rue du 4 septembre afin de réduire le flux de camions.~~

- La promenade piétonne

Viparis a précisé que la promenade commencera à partir de la future porte Michelet, passera au-dessus des parkings et de la terrasse logistique par une passerelle puis permettra de rejoindre l'allée centrale.

Les participants ont fait beaucoup de propositions concernant cet aménagement et son accessibilité à travers le fait de :

- **Créer des espaces propices au repos** avec des bancs, des plantations d'arbres ;
- **S'inspirer de la promenade plantée du XIIème arrondissement**, en privilégiant l'utilisation du bois pour le mobilier urbain ;
- **Ouvrir un accès côté Issy-les-Moulineaux ;**
- **Aménager une piste cyclable ;**
- **Réaliser une promenade accessible aux PMR** grâce à une déclivité, une signalétique et des matériaux adaptés.

Viparis a indiqué que la promenade piétonne aura vocation à créer un lien avec entre l'allée centrale et les autres sorties du Parc, cet aménagement **respectera le principe de séparation des flux piétonniers et des flux logistiques.**

Par contre **l'aménagement d'une partie de la promenade en piste cyclable ne sera pas retenu car les vélos ne sont pas autorisés dans l'enceinte du Parc** même si l'utilisation des modes doux reste un objectif à long terme.

- La rampe d'accès au parcours de promenade

Viparis propose que l'allée circulaire de la rampe circulaire autour de l'ancienne chaufferie située à l'Ouest du pavillon 7 d'une largeur de 8 mètres environ, **accueille un espace d'expositions.**

Face à cette **proposition, plutôt bien perçue par le public**, des participants ont émis **l'hypothèse de l'installation d'expositions temporaires** suivant la programmation des salons du Parc des Expositions.

Les personnes présentes souhaitent aussi un traitement paysager de la rampe avec éventuellement une végétation présente des deux côtés de celle-ci afin d'atténuer l'environnement minéral du Parc.

Concernant la **cheminée centrale de l'ancienne chaufferie**, hormis un participant qui souhaite la voir détruite, les autres estiment qu'elle fait partie intégrante de la rampe. Aussi ces derniers proposent de **la conserver** et de la traiter de la même manière que la rampe soit en la végétalisant soit s'en servant comme surface de projection.

Viparis a expliqué que : « la cheminée au centre de la rampe serait nécessairement conservée ».



Vue de la rampe présentée lors des ateliers du 23 avril

- La couverture des terrasses logistiques et les nuisances sonores

Des questions ont été posées concernant les terrasses logistiques localisées à proximité de l'espace mentionné précédemment et plus précisément sur les matériaux utilisés pour assurer leur couverture, des craintes étant formulées quant à un accroissement des nuisances sonores et lumineuses déjà présentes notamment lors du montage/démontage des salons.

Il a été répondu par l'architecte de Viparis que la couverture de ces terrasses se réaliserait à travers la pose d'une structure métallique au toit végétalisé dont la végétation sera harmonisée avec celle du toit du pavillon n°3 pour « créer un effet visuel de continuité ».

Par ailleurs, cette couverture constitue un « écran végétalisé », ce qui selon le MO : « empêchera les riverains de voir les terrasses depuis chez eux » et servira également d'écran acoustique vis-à-vis des nuisances sonores générées par les activités logistiques.



Le Mo a par ailleurs assuré que des études acoustiques étaient en cours afin de s'assurer que le projet de modernisation pour le moins ne dégradera pas la situation actuelle et confirmé la mise en place d'un logiciel permettant de planifier les arrivées et départs des logisticiens.

- **LES IMPACTS DU PROJET ET DU CHANTIER**

Le public a mis en avant les impacts potentiels du projet en termes de nuisances au vu de leur quotidien de riverains ou de professionnels du Parc des Expositions et des phases précédentes.

- Les horaires de chantier

Les horaires des travaux de réalisation du chantier sont une source d'inquiétude pour les riverains.

Viparis a rappelé que la phase 3 du projet était la plus contrainte en termes de délais mais que malgré tout, les horaires des travaux seront sensiblement les mêmes que pour la phase 2, soit de 7h à 22 h. Le MO a tout de même précisé qu'il veillait à limiter les nuisances par l'application de sa chartre chantier faible nuisance et que les horaires de travail seraient similaires à ceux de la phase 2.

- L'impact du projet sur la circulation

Les participants se sont interrogés sur le plan de circulation dans les rues alentour, les entrées et sorties étant difficiles.

La question de l'accessibilité logistique du Parc notamment pour les poids lourds depuis le périphérique a également été abordée par un professionnel de l'évènementiel notamment lors des périodes de montage et de démontage des salons, celui-ci mettant en avant le risque d'abandon du Parc des Expositions par certains exposants face à ces difficultés de circulation extérieures et intérieures à l'équipement.

Viparis a reconnu ces difficultés et des croisements de flux qui ne peuvent être évités.

Selon elle, l'amélioration du schéma logistique intérieur et le réaménagement de l'entrée du parking F, devraient améliorer la circulation autour du Parc des Expositions.

Enfin des sujets connexes ont également été soulevés par le public.

- **LES SUJETS CONNEXES**

Ces sujets étaient indirects ou relatifs aux phases précédentes ou à des projets situés dans l'environnement immédiat du Parc des Expositions initiés ou non par Viparis, sans relever directement de l'objet de la concertation.

- La propreté

Les personnes présentes ont dénoncé des problèmes de propreté dans une rue limitrophe.

- Les projets MixCité et Tour Triangle

Des questions ont été posées :

- Sur le projet MixCité également porté par Viparis :

Le Mo a répondu brièvement à certaines questions mais à surtout invité les participants à participer à la concertation dédiée au projet MixCité qui se déroule du 15 mai au 14 juin 2019.

- Sur la Tour Triangle :

Viparis a rappelé qu'il n'était pas le Maître d'Ouvrage de la Tour Triangle bien que porté par l'un de ses deux actionnaires principaux.

- Le rôle du comité de riverains

Le rôle du Comité de riverains a également été évoqué :

Viparis a expliqué que : « la concertation préalable traitait d'un certain nombre de sujets déjà abordés lors des comités de riverains. Mais **que contrairement aux comités qui s'inscrivent dans la relation continue sur tous les thèmes de voisinage, la concertation préalable est dédiée au projet de Phase 3 [...] dont les débats s'inscrivent donc bien dans la continuité de ce qui a été présenté, mais va plus loin** ».

- Les demandes accessoires

Certaines demandes formulées par le public étaient sans lien avec l'objet de la concertation préalable comme l'octroi de tarifs préférentiels d'accès aux expositions pour les riverains, ou présentaient un lien réduit avec cette dernière comme la création d'un « bureau des plaintes ».

Sur ce dernier point, Viparis a confirmé l'existence d'une adresse électronique unique où s'adresser.

- PRISE EN COMPTE DE LA CONCERTATION

Le Maître d'Ouvrage s'est engagé tant envers le garant qu'envers le public lors des temps de rencontre avec ce dernier, à tenir compte des enseignements de la concertation préalable notamment des problématiques soulevées ou des propositions formulées par le public même si pour ces dernières, elles ne présentaient pas obligatoirement une forme uniforme laissant possible des alternatives comme par exemple au sujet du commerce de la Place Michelet.

Cette prise en compte devrait intervenir sous trois formes :

- **La rédaction d'une réponse au bilan du garant** pour indiquer comment le MO entend tenir compte de la concertation préalable ;
- **Lors de la constitution du dossier de demande de permis de construire** et le cas échéant, au sein des autres documents présents dans le futur dossier d'enquête publique ;

- **Le maintien de l'information et de l'action au sein du Comité de Riverains.**

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

- **UN CONTEXTE SPECIFIQUE**

En préambule de son avis sur le déroulement de la concertation, le garant tient à préciser qu'il convient de prendre en considération **les caractéristiques spécifiques du projet**, constitué par la phase 3 de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions.

En effet, comme mentionné dans la partie relative à la présentation du projet, celui-ci s'inscrit dans le cadre de **l'appel à candidature de la Ville de Paris remporté en 2013 par la Sté Viparis Porte de Versailles, sur la base d'un programme général de rénovation du site**, adapté par la suite notamment afin de répondre à des attentes directes ou indirectes de la Ville de Paris en matière de développement durable.

Ce programme présente une économie générale que la Ville de Paris souhaite voir respecter par son concessionnaire.

L'opportunité et le contenu global intrinsèque du projet avaient donc été précédemment actés.

Par ailleurs, il est rappelé que le **Parc des Expositions constituera l'un des sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** à travers les pavillons 1 et 4 qui accueilleront les épreuves d'handball et de tennis de table. Si la démolition/reconstruction des pavillons 2 et 3 programmée dans la phase 3 n'est pas nécessaire à la tenue des Jeux Olympiques, en revanche eu égard à l'implantation des pavillons 2 et 3 au cœur du Parc des Expositions entre les pavillons 1 et 4, l'achèvement de la reconstruction de ces derniers avant la tenue des Jeux, constitue un élément indispensable au bon déroulement de ces derniers, ce qui justifie un calendrier contraint de la concertation aux yeux du Maître d'Ouvrage.

En outre, précisons qu'en dehors de la phase 3, d'autres projets distincts sont portés par Viparis aux abords du Parc, il s'agit notamment du projet MixCité.

La présente concertation constituait une première, rendue obligatoire par les nouvelles dispositions du code de l'environnement issue de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et n'intervenait donc qu'à la phase 3 du projet de rénovation alors que les deux phases précédentes n'avaient pas été soumises à cette procédure.

La temporalité de cette concertation pouvait donc légitimement interroger le public, il s'agit d'ailleurs d'une problématique générale pour tous les projets qui font l'objet d'une réalisation par phases alors qu'ils constituent un projet global.

Au vu de ces éléments factuels limitants et afin d'offrir une parfaite transparence au public sur la nature et la portée de ladite concertation, le garant et le Maître d'Ouvrage ont acté que **celle-ci serait circonscrite puisque ne pouvant interroger l'opportunité globale du projet lui-même.**

Ces limites objectives ont été bien comprises par le public.

- **Le déroulé de la concertation.**

Une fois posé ce préambule, le garant s'est attaché à considérer les paramètres suivants :

- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations mises à la disposition du public ;
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public notamment quant à leur accessibilité et la variété des modalités de rencontre et d'échange entre le public et le Maître d'Ouvrage ;
- La possibilité pour le plus large public possible de poser des questions sur tous les sujets s'inscrivant dans le périmètre de la concertation et la capacité d'écoute du maître d'ouvrage ;
- La qualité des réponses apportées par Viparis aux questions posées par le public ;
- La prise en compte ultérieure des enseignements de la concertation dans l'élaboration du projet.

Au regard de ces différents paramètres, le garant note que les informations disponibles étaient de qualité, claires et intelligibles pour le plus grand nombre, en particulier sur le site internet et resituaient précisément le contexte de la concertation et ses enjeux.

Le garant retient également l'accessibilité des outils d'expression du public et leur variété puisqu'ils reposaient à la fois sur des supports traditionnels accessibles à tous comme des cahiers papier de consultation (registres) et sur des supports électroniques.

En termes de couverture du plus large et plus nombreux public possible, au-delà de la critique apportée dans le chapitre consacré à l'organisation et au déroulement de la concertation, relative à l'absence de boitage, le garant précise qu'il a souhaité la participation aux différents temps de concertation, de membres d'associations représentant les Personnes à Mobilité Réduite afin qu'elles puissent émettre un avis sur l'accessibilité et le confort d'usage des futurs équipements.

Le Maître d'Ouvrage n'ayant pas (plus) de référents en la matière, le garant a engagé lui-même une démarche auprès de plusieurs associations dont l'Association des Paralysés de France/APF-France Handicap qui a abouti à la participation de ses représentants à deux temps de rencontre avec le public dont la visite in situ.

Le garant retient également que globalement Viparis a répondu précisément par lui-même ou par l'intermédiaire de ses prestataires, aux questions posées par le public même lorsqu'elles relevaient plus du fonctionnement interne du Parc des Expositions notamment quant aux nuisances environnementales liées au bruit et à la circulation.

Au sujet du projet de Tour Triangle, qui figure sur divers visuels dont la maquette présentée au public dans le cadre du showroom en tant que projet connu en développement dans l'environnement proche, le Maître d'Ouvrage a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un projet de Viparis bien que réalisé par l'un de ses deux actionnaires et qu'il n'entrait pas non plus dans l'emprise foncière du Parc des Expositions donc qu'il ne ressortait pas du projet concerté.

Concernant le projet MixCité, les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage ont été succinctes car celui-ci ne souhaitait générer aucune confusion dans l'esprit du public entre les deux projets considérés comme distincts, invitant régulièrement le public à participer à la future concertation relative à ce projet.

Le garant souligne également que même si le taux de participation du public est resté mesuré, limitant ainsi l'objectif d'élargissement du champ des participants figurant parmi les objectifs initiaux de la concertation, **celle-ci s'est déroulée dans un climat apaisé, marqué par une écoute réciproque entre les différents participants** qu'ils s'agissent d'élus, de personnes physiques, de dirigeants de personnes morales ou de professionnels.

Le garant retient que **les questions posées au Maître d'Ouvrage se sont avérées légitimes** et que chaque acteur de la participation a eu à cœur d'écouter, de questionner, d'argumenter, de discuter et de proposer dans un esprit constructif, ce qui a facilité la qualité des échanges.

Le maître d'ouvrage s'est montré attentif à l'ensemble des arguments développés par les différents intervenants qui ont, pour la grande majorité d'entre eux, bien argumenté leurs avis.

Ce sentiment du garant de **bon déroulement de la concertation** est confirmé par l'analyse des résultats du questionnaire de satisfaction soumis aux participants même si son taux de remplissage a été limité.

Ajoutons que les comptes rendus de la concertation produits par le maître d'ouvrage, adressés au garant et rendus publics régulièrement sur le site internet de la concertation, reflètent fidèlement et de façon quasi-complète, les interrogations, les préoccupations, les réflexions et les suggestions des participants.

Le Maître d'Ouvrage devrait toutefois veiller dans sa future réponse au bilan du garant, à répondre aux questions posées par plusieurs personnes dans le cadre des observations déposées sur le site internet, **sur le thème des conséquences des travaux de la phase 3, vis-à-vis des nuisances générées par le périphérique et sur l'opportunité de réduire ces dernières** dans le cadre de ces travaux, qui n'ont pas été abordées lors des temps de rencontre.

Ces documents apportent également les éléments de réponse fournis par le Maître d'Ouvrage ou ses prestataires notamment les architectes du projet et constituent à ce titre, une source d'information de référence pour le public qui pourra s'en prévaloir ultérieurement le cas échéant.

Eu égard à l'ensemble de ces considérations et à l'**engagement du Maître d'Ouvrage de tenir compte des résultats de cette concertation** notamment au travers d'un suivi dans le cadre du Comité de Riverains et à l'occasion du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme, le garant estime que la concertation préalable sur la phase 3 du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Exposition de la Porte de Versailles, peut utilement servir à l'élaboration de ce dernier dans sa forme définitive.

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À POURSUIVRE ET A METTRE EN ŒUVRE

Un outil de concertation élargi.

S'agissant d'une première expérience en matière de concertation préalable sur le fondement des dispositions du code de l'environnement, **le Maître d'Ouvrage est invité à pérenniser et à développer le dialogue territorial, engagé volontairement par ses soins depuis plusieurs années à l'issue d'une enquête publique antérieure via l'actuel Comité de Riverains.**

Ceci afin de **considérer la concertation comme une contribution pleine et entière à la conduite de projet**, au même titre que d'autres aspects : juridiques, architecturaux, techniques ou financiers.

Dans ce cadre, l'élargissement de ce Comité, bien qu'ouvert à différents riverains du Parc des Expositions sur les communes de Vanves, Paris et Issy les Moulineaux et aux élus, **en le transformant en instance de participation permanente** même si sa fréquence de réunion actuelle est semestrielle, eu égard à l'importance actuelle et future d'un équipement majeur comme le Parc des Expositions dans toutes ses composantes liées et dans la vie des quartiers et arrondissements avoisinants et de leurs habitants, pourrait paraître opportun.

Ce dernier dont la dénomination pourrait être revue afin de devenir par exemple : le Conseil ou Forum Participatif du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, **pourrait à l'avenir accueillir d'autres riverains** (habitant ou acteurs économiques) dans un périmètre élargi, **des représentants d'associations représentatives des Personnes à Mobilité Réduite** comme l'APF-France Handicap, **des exposants et des organisateurs de salons, des élus et des responsables administratifs de la Mairie du XVème arrondissement et des Communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux, des représentants des Comités de Quartiers ou d'associations locales ou thématiques.**

Et ce, sans remettre en cause les dialogues habituels avec chacune de ces entités notamment avec les Villes de Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux et la Mairie du XVème arrondissement et également la présence de Viparis à différents conseils de quartier.

D'une manière générale, dans le cadre de cette entité élargie et au travers de moyens de communication plus généraux (infolettres, site internet du projet dans l'esprit de celui de la concertation préalable, articles réguliers dans les journaux municipaux...), **le maître d'ouvrage devrait tenir informer le public régulièrement au fur et à mesure des avancées du projet, y compris pendant sa réalisation** afin de maintenir la possibilité pour celui-ci d'alerter, de questionner, de s'informer et d'obtenir des réponses de sa part.

Par ailleurs, des mesures particulières d'anticipation et d'accompagnement des phases de chantiers pour réduire au minimum les effets collatéraux pour les riverains du site, pourraient être mises en œuvre dans le prolongement des initiatives déjà prises par Viparis au moment de la tenue des salons dans le cadre du fonctionnement actuel du Parc des Expositions.

Une continuité à assurer avec le projet MixCité.

Eu égard à la connectivité des projets, leur imbrication et leur complémentarité quand bien même ils formeraient d'un point de vue strictement juridique des projets différents, il importerait de joindre les initiatives visant à continuer à informer et à associer la population, tant pour la phase 3 du projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions, que pour le projet MixCité.

En effet, ces deux projets sont imbriqués car contigus et situés tous deux sur l'assise foncière appartenant à la ville de Paris.

Or, certaines esquisses rendues publiques quelques jours avant la clôture de la présente concertation préalable portant sur le projet MixCité, pouvaient légitimement interroger le public d'un point de vue urbanistique, sur les aspects de couture urbaine notamment en terme de porosité entre le Parc des Expositions et le tissu urbain avoisinant,

y compris d'un point de vue paysager et sur la jonction avec les sujets de la présente concertation et doivent à ce titre être abordés lors de cette autre concertation.

Il convient donc de continuer à assurer la meilleure information possible du public sur ces deux projets jusqu'à leur achèvement définitif car ceux-ci se réaliseront dans le même secteur, certes de façon échelonnée mais rapprochée dans le temps.

Dans ce cadre, un interlocuteur unique pourrait être désigné par le Maître d'Ouvrage pour assurer les relations avec les habitants et faciliter ainsi la poursuite du dialogue notamment dans le cadre de l'outil de concertation élargi proposé auparavant.

A défaut, de désignation d'un interlocuteur unique, les responsables actuels de la concertation préalable en charge de la concertation préalable pour chacun des deux projets pourraient poursuivre leur mission, le temps de la fin de la phase administrative d'autorisation puis lors de la réalisation de ces derniers.

Enfin, bien que constituant deux projets distincts qui ont été soumis à concertation sur deux fondements juridiques différents, le projet MixCité étant un projet hors champ de compétence de la CNDP soumis à concertation à la demande du Maître d'Ouvrage sur le fondement de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, à l'issue de la concertation préalable relative au projet MixCité, **la CNDP pourrait envisager** en lien avec Viparis qui en ferait la demande concernant le projet MixCité, **de désigner un garant post concertation préalable, jusqu'à l'ouverture de la plus tardive des deux futures enquêtes publiques afférentes à ces projets** si le projet MixCité devait donner lieu à enquête, et bien évidemment sans que le garant n'empiète sur le champ de la première enquête ouverte.

Provins le 03 juin 2019

Jean-Luc RENAUD

Garant de la concertation

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Décision de désignation du garant du 9 janvier 2019
- ANNEXE 2 : Décision de la CNDP du 6 mars 2019 relative au dossier de concertation
- ANNEXE 3 : Affichage légal
- ANNEXE 4 : Publications légales
- ANNEXE 5 : Affiche d'information et de mobilisation du public
- ANNEXE 6 : Périmètres d'affichage
- ANNEXE 7 : Exemple de parution dans les journaux municipaux
- ANNEXE 8 : Livret du participant

SÉANCE DU 9 JANVIER 2019

DÉCISION N° 2019 / 3 / RENOV PARC EXPO PORTE DE VERSAILLES / 1

**PROJET DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION
DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES À PARIS (75)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Pablo NAKHLE CERRUTI, Directeur général de VIPARIS, et le dossier annexé adressés le 20 décembre 2018,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public, au sens de l'article R. 121-7 du Code de l'environnement, sur le projet de rénovation et de modernisation du Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris (75).

Article 2 :

Le maître d'ouvrage devra organiser une concertation préalable dont les modalités seront définies par la commission.

Article 3 :

La Commission désigne Monsieur Jean-Luc RENAUD, comme garant de la concertation préalable du projet de rénovation et de modernisation du Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française

La Présidente



Chantal JOUANNO

SÉANCE DU 6 MARS 2019

DÉCISION N° 2019 / 43 / RENOV PARC EXPO PORTE DE VERSAILLES / 2

**PROJET DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION
DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES À PARIS (75)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L. 121-8,
- vu la lettre de saisine de Monsieur Pablo NAKHLE CERRUTI, Directeur général de VIPARIS, et le dossier annexé adressés le 20 décembre 2018,
- vu le dossier de concertation, transmis par Monsieur Pablo NAKHLE CERRUTI, Directeur Général de VIPARIS, le 25 février 2019,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article 1 :

La Commission considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation.

Article 2 :

La Commission prend acte des modalités de la concertation et du calendrier envisagés par le maître d'ouvrage. Elle considère néanmoins que le dispositif de participation du public devrait être renforcé en particulier par des réunions publiques plus nombreuses.

La Présidente



Chantal JOUANNO



VIPARIS

CONCERTATION PRÉALABLE

PHASE 3 DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

Cette concertation est organisée au titre des modalités précisées à l'article L.121-8-11 du Code de l'environnement. Monsieur Jean-Luc RENAUD a été désigné comme garant de la concertation préalable par la Commission Nationale du Débat Public.

La modernisation du site, souhaitée par la ville de Paris, vise à rénover les pavillons du Parc des Expositions et hisser ce dernier aux meilleurs standards internationaux. Concrètement, il s'agit d'améliorer l'impact urbain du fonctionnement du Parc des Expositions et son insertion dans la ville, de concevoir et de réaliser les travaux dans un objectif de développement durable et d'amélioration des effets sur son environnement.

Le programme de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles est structuré en 3 phases de travaux. Les deux premières phases du projet portant sur la restructuration lourde du Pavillon 7, la restructuration des espaces extérieurs au cœur du Parc (allée centrale, entrée A), la réalisation d'une nouvelle façade pour le pavillon 1 et la démolition des pavillons 6 et 8 en vue de la reconstruction du pavillon 6 ainsi que de deux hôtels, ont d'ores et déjà fait l'objet d'études d'impact et d'enquêtes publiques. Celles-ci ont été menées en 2015 et 2017 ; elles portaient à la fois sur chacune des phases concernées et sur le programme de travaux dans sa globalité.

La troisième et dernière phase de travaux, qui s'inscrit dans le programme global, consiste en la démolition des Pavillons 2 et 3 qui totalisent 49 700 m² de surfaces d'expositions environ en leur reconstruction, sur deux niveaux, pour une surface d'exposition, après travaux, de moins de 45 000m² et en le réaménagement de leurs abords jusqu'à l'arrière du Pavillon 7 et du tunnel Renan par la réalisation de nouveaux aménagements extérieurs servant d'interfaces entre le Parc des Expositions et le tissu urbain limitrophe.

La concertation préalable relative à la phase 3 du projet de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles sera menée du 1er avril au 3 mai prochain, pour des travaux qui devraient être finalisés au printemps 2024.

Le maître d'ouvrage, VIPARIS, organise la concertation préalable selon notamment les modalités suivantes :

- Publication de cet avis dans la presse locale et nationale, puis affichage de ce même avis sur le lieu sujet de la concertation ;
- Une visite de site dans le cadre d'un circuit avec des points d'arrêt et de discussion, organisée le 3 avril 2019 ;
- Un showroom participatif avec des organisateurs de salons, des exposants et du public incluant un temps de présentation du projet et d'échanges prévu le 11 avril 2019 ;
- Des ateliers thématiques organisés le 23 avril ;
- Des visites de groupe du showroom à la demande, avec la maquette du projet ;
- Des affiches dans les halls d'accueil des immeubles riverains du site ;
- L'envoi par mail du dossier de concertation aux organisateurs et aux exposants ainsi qu'aux municipalités concernées par le projet ;
- Un site internet participatif, permettant au public de s'informer sur tous les détails du projet et de la concertation, mais aussi des modules participatifs de dialogue.

Au cours de cette concertation, les sujets suivants en particulier pourront être débattus :

- L'accessibilité au site et notamment les caractéristiques et usages du cheminement qui prévoit une promenade piétonne ;
- L'usage artistique de la rampe, au-dessus de la chaufferie qui sera démantelée ;
- La nature du commerce prévu sur la place Michelet ;
- Les caractéristiques du jardin d'enfants.

À la suite de ces opérations d'information, de consultation et de participation du public, VIPARIS publiera le bilan de la concertation préalable dressé par le garant et le laissera à disposition sur le site internet de la concertation : <http://concertation-phase3.jeparis.net> jusqu'à l'ouverture de la future enquête publique.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DE LA COOPÉRATION DES PÉRIURBAINS PUBLICS ET DE L'INPUL TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
EN APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
RELATIF AUX INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE PROLONGATION DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le second Avis Préfectoral est en date du 21-03-2018 sur le dossier relatif à la construction de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune de...

2015-14 - Installation de lavage, nettoyage, mélange de papiers, cartons, résines et autres produits chimiques naturels ou artificiels du déchet non dangereux...

La consultation de public prévue en vertu de l'article R.123-1 du Code de l'Environnement est ouverte du mardi 20 mars 2018 au mardi 27 mars 2018 inclus.

Le dossier complet est tenu à la disposition du public au service de l'Environnement de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, au 12 avenue de la République, au 12ème arrondissement de Paris, du mardi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 18 heures et le samedi de 9 heures 30 à 12 heures.

Toutefois, personnes qui souhaitent formuler des observations sur ce dossier peuvent venir en personne au service de l'Environnement de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

par courrier au point : Directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Bureau de l'Environnement, 1 avenue Jean Moulin, 93557 Bobigny cedex.

par voie électronique à l'adresse suivante : pref.consultation-environnement@seine-saint-denis.fr

Le présent avis concerne pour l'avis de l'avis préfectoral d'arrêté préfectoral de déclaration de projet de construction de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune de...

AVIS - CONSULTATION PRÉALABLE PHASE 3 DU PROJET DE RÉNOUVELLEMENT ET DE MODERNISATION PARIS-EXPO PORTE DE VERSAILLES

Cette consultation est organisée au titre des modalités prévues à l'article L.1241-1 du Code de l'urbanisme. Monsieur Jean-Luc FÉRAUD est nommé comme garant de la consultation préalable par le Conseil National de l'Urbanisme.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

Le programme de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle de Paris est divisé en 3 phases de travaux. Les deux premières phases du projet portent sur la rénovation de la Plaine de France, la modernisation des espaces extérieurs au nord de Paris (dont le parc de la Villette) et la modernisation de l'Exposition Universelle de Paris.

La troisième et dernière phase de l'Exposition Universelle de Paris est la rénovation et la modernisation de la Plaine de France, qui comprendra la construction de nouveaux logements, la rénovation des infrastructures de transport et la modernisation des infrastructures de services.

La consultation préalable relative à la phase 3 du projet de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle de Paris est ouverte du mardi 20 mars 2018 au mardi 27 mars 2018 inclus.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

La consultation de public est ouverte par le site de Paris, afin de recueillir les avis des habitants de Paris sur les projets de rénovation et de modernisation de l'Exposition Universelle 2025.

Sophie Redford @SofRedford

Agri les énergies fossiles, c'est de nouveau l'obstacle qui se trouve dans le vider des investissements... 2018, représentant un total de 8,500 milliards de dollars d'actifs privés...

L'objectif : amener ces groupes mondiaux à mieux contrôler leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'eau et leur utilisation des terres. La production de produits animaux a un effet sur l'impact important sur l'environnement...

La déclaration prévoit des mesures de la FAIR (Farm Animal Investment Risk and Return), un réseau d'investisseurs qui s'adresse aux investisseurs (BIS) d'investissement, d'actifs et de gestion.



Les groupes de restauration tardent à revoir leurs chaînes d'approvisionnement et à prendre en compte les objectifs de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique.

Les réseaux comprennent des banques, des gestionnaires d'actifs et des investisseurs comme Schroders, Fidelity, Aviva Investors, UBS, ANZ, Amis, Natixis, ING, OCAM ou Mirva.

215 MILLIARDS DE DOLLARS Le chiffre d'affaires du secteur de la restauration rapide en France en 2017. 50 milliards d'euros.

Stratégie claire et publique Concrètement, la déclaration appelle les géants de la restauration rapide à adopter une stratégie claire de réduction des risques dans leurs chaînes d'approvisionnement en viande et en produits laitiers et à rendre publique. Elle présente également les enjeux de politiques rigoureuses vis-à-vis des fournisseurs, l'engagement sur des objectifs clairs et réalisables de réduction des risques en matière de chaînes d'approvisionnement.

L'élevage représente en 14,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont les grands groupes ont dû faire partie de l'élevage pour accéder à la réduction de leurs émissions. Le marché de la viande espère en la mise en place de nouvelles normes. Aux États-Unis, les émissions de gaz à effet de serre de la viande sont de 20 milliards de dollars par an. En France, le marché de la viande est de 20 milliards de dollars par an.

Les marchés de la viande et des produits laitiers sont de plus en plus sous pression

Passe au bilan bilan carbone de l'élevage, de nouvelles façons de produire des protéines émergent, comme la viande in vitro. Des marchés alternatifs jugés crédibles par les experts du HSBC Global Research.

Andi Constantinides @AndiConstantinides

avec 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre des activités humaines, l'élevage est par conséquent d'importance, la demande croît de façon exponentielle. C'est pourquoi la réduction passe une équation de plus en plus complexe. Car « il faut répondre à ce que la consommation de viande et de produits laitiers continue de croître et à ce que les émissions de gaz à effet de serre continuent de baisser. L'investissement dans les technologies alternatives, telles que la viande in vitro.

Avant des dernières élections, le prix de la viande a augmenté de 10 % par rapport à la période 2005-2007, et celle de produits laitiers, de 30 %. Une croissance presque totalement imputable à la demande des pays en développement, notamment en Chine. « Historiquement, la consommation de viande augmente avec le revenu », rappelle l'éleveur.

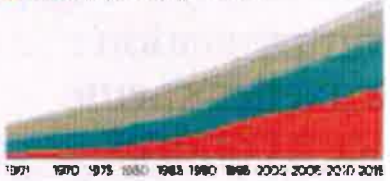
Une dernière Avenue à chaque habitant un « bol alimentaire » équivalent à celui d'un Nord-Américain. Les experts de HSBC Global Research ont analysé les données de consommation de viande et de produits laitiers dans 190 pays. Ils ont constaté que la consommation de viande et de produits laitiers continue de croître et à ce que les émissions de gaz à effet de serre continuent de baisser. L'investissement dans les technologies alternatives, telles que la viande in vitro.

Définir le consommateur En fait, le consommateur est capable d'acheter des produits laitiers et de la viande in vitro. Les consommateurs sont capables d'acheter des produits laitiers et de la viande in vitro. Les consommateurs sont capables d'acheter des produits laitiers et de la viande in vitro.

Un exemple de viande in vitro est le burger végétarien. Le coût de production de cette viande est de 10 fois celui de la viande traditionnelle. En 2013, le prix de revient du premier hamburger à

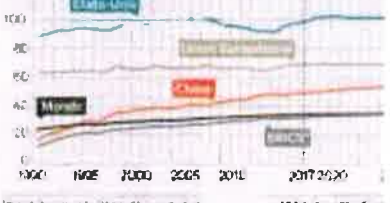
La production de viande dans le monde...

Par région, en millions de tonnes



Source : FAO, données de 2018. Les prévisions sont indiquées en gris.

... et la consommation



Source : FAO, données de 2018. Les prévisions sont indiquées en gris.

Assurer à chaque habitant un « bol alimentaire » équivalent à celui d'un Nord-Américain imposera de vouer à l'agriculture toutes les terres habitables.

base de chair de bœuf artificielle dépense 100 000 dollars, soit nettement plus que le prix de sortie - 30 dollars - arrivant par la société hollandaise Mosa Meat pour 2018. Ce, explique-t-elle sur son site internet, « sans oublier d'inclure »

CONCERTATION

Paris Expo Porte de Versailles

PROJET DE MODERNISATION - PHASE 3

du 1^{er} avril au 3 mai 2019

Découvrez le projet et donnez votre avis

VISITE DE SITE

MERCREDI 3 AVRIL 2019 – 18h00

Rendez-vous à 17h45 Porte A,
devant le Hub des Services (accès libre)

SHOWROOM PARTICIPATIF

autour de la maquette
du projet

JEUDI 11 AVRIL 2019 – 18h00

Rendez-vous à 17h45 Porte A,
devant le Hub des Services (accès libre)

ATELIERS PARTICIPATIFS

MARDI 23 AVRIL 2019 – 19h00

Rendez-vous à 18h45 Porte A,
devant le Hub des Services (accès libre)

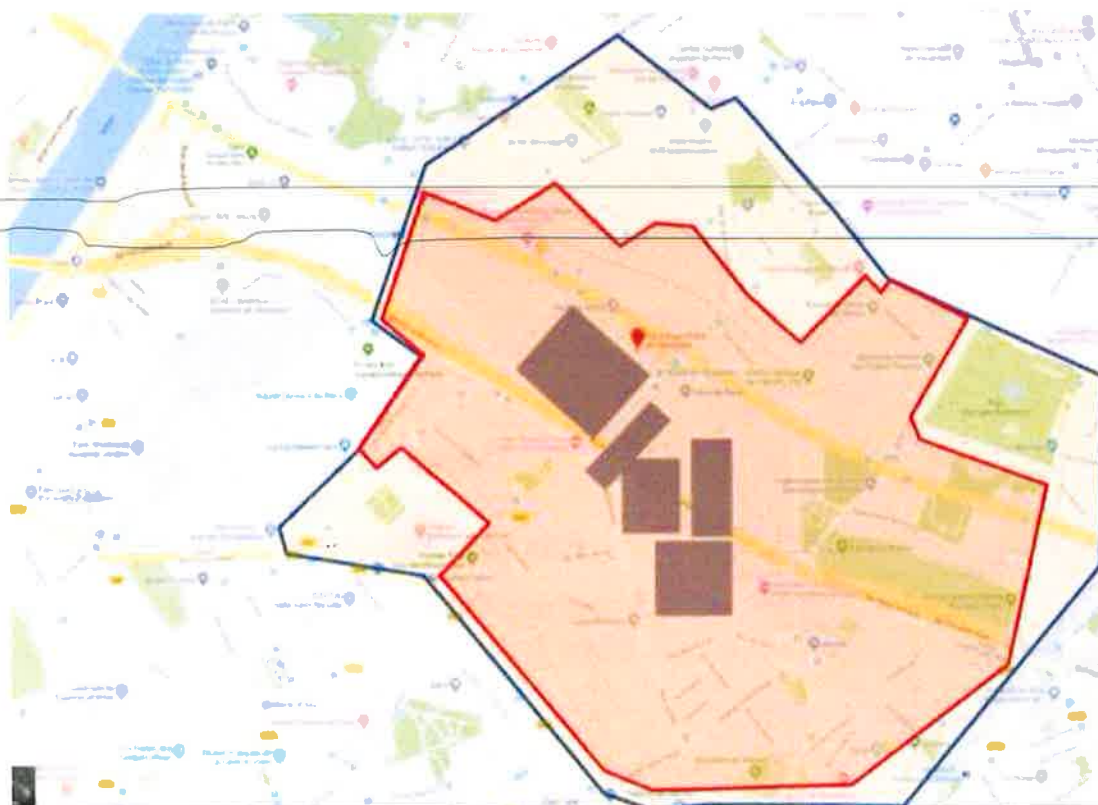
Démolition et reconstruction des pavillons 2 et 3

Aménagements extérieurs
côté Issy-les-Moulineaux
et Vanves



Informez-vous et contribuez au projet sur :
Concertation-phase3.jenparle.net





A

A+

A = zone prioritaire

A+ = zone étendue



Lancement de la concertation sur le projet Mixcité

PROJET

En complément du projet de modernisation du parc des expositions, un programme d'activités mixtes est prévu en lisière du site Vanves est directement concernée par une partie de ce projet qui prévoit notamment d'améliorer l'insertion urbaine du parc dans son environnement. Le point sur l'avancée du projet.

Viparis accompagnera la mise de ce secteur toujours dynamique grâce au projet Mixcité qui ambitionne de créer des connexions avec les zones urbaines voisines et de masquer les zones logistiques du parc des expositions, de renforcer la présence végétale et de

développer des activités complémentaires en lisière du site. Quatre nouveaux bâtiments sont ainsi envisagés entre 2021 et 2024 dont deux sur la commune de Vanves : un hôtel économique d'environ 320 chambres et une partie du bâtiment qui accueillera un

concept innovant d'hébergement résidence étudiante ou co-living). Ce projet est aujourd'hui soumis à concertation.

Les modalités de la concertation

La concertation, ouverte aux habitants du 15 mai au 14 juin 2019, sera notamment composée d'une visite et d'un atelier participatif organisés, sur site, samedi 25 mai matin. Ce rendez-vous sera l'occasion de présenter le projet, d'échanger sur plusieurs thématiques principales et d'ouvrir une réflexion collective.

Vue du projet Mixcité : un programme d'activités mixtes prévu en lisière du Parc des expositions situé Porte de Versailles.

Tout au long de cette concertation menée sous le contrôle d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public, un site internet dédié sera mis spécifiquement en place permettant de poursuivre le dialogue sur le projet Mixcité. Il sera également possible pour chacun de déposer des observations au niveau du point d'accueil et d'information du site.

Parc des Expos Concertation Phase 3

Trois rendez-vous ont ponctué la période de concertation préalable à la phase 3 du projet de modernisation du Parc des expositions, du 1^{er} avril au 3 mai 2019 : une visite du site le 3 avril, un showroom participatif le 11 avril et des ateliers participatifs le 23 avril.

Ces événements ont permis aux différents participants, dont des riverains du site, de s'informer sur le projet, de poser des questions et d'exprimer des avis et des remarques.

Jean-Luc Renaud, garant de la concertation, s'est félicité à l'issue du showroom participatif de la tenue et

du contenu des échanges et salué la présence des élus des trois communes concernées par le projet. A cette occasion, Bernard Gauducheu, Maire de Vanves, s'est exprimé sur la question de la sécurité aux abords du futur jardin et sur la nature du commerce qui s'installera à proximité du lycée Michelet.

Cette concertation préalable donnera lieu à un bilan qui figurera dans le dossier d'enquête publique.

Les comptes rendus de ces différentes rencontres sont disponibles sur le site <https://concertation-phase3.jenparis.net/pages/bibliotheque-de-documents>



*Concertation préalable sur la phase 3 du
projet de modernisation du Parc des
Expositions de la Porte de Versailles*

**VISITE DE SITE
LIVRET DU PARTICIPANT**



Mercredi 3 avril 2019 – 18h



Le projet de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles est organisé en 3 phases principales :

- Une **phase 1**, dont les travaux ont commencé en janvier 2015 et se sont terminés en novembre 2017 ;
- Une **phase 2**, dont les travaux sont en cours depuis juin 2017 et doivent se terminer à l'automne 2019.
- Une **phase 3**, objet de la présente concertation, dont les travaux devraient commencer au printemps 2020 pour se terminer au printemps 2024, afin que le projet soit prêt pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La phase 3 comprend :

- La démolition et la reconstruction des Pavillons 2 et 3 et le réaménagement de leurs abords
- L'amélioration des connexions avec le reste du Parc, notamment par la restructuration du Tunnel Renan
- La mise en place des aménagements extérieurs en couture Sud et Ouest du Parc



Cette visite de site a pour objectif de recueillir votre avis sur la phase 3 du projet. Inscrivez vos remarques sur ce livret à chacun des points d'arrêt puis remettez-le aux organisateurs à la fin de la visite afin que Viparis puisse tenir compte de vos observations pour la poursuite du projet !





Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr